



Les **GREM** Cahiers

Groupe de recherche en économie appliquée et théorique

N° 18

" *Réfléchir à changer* "

Juillet – Septembre 2006



COMMUNE DE KOUTIALA



# Koutiala et son hinterland

## Pour la relance de l'économie locale

– *Rapport d'études Ecoloc* –

## Table des matières

|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| Résumé .....                                                      | 1  |
| Introduction .....                                                | 2  |
| 1. Peuplement et occupation de l'espace .....                     | 4  |
| 1.1. Koutiala et son hinterland .....                             | 4  |
| 1.2. Les premiers peuplements .....                               | 9  |
| 1.3. Mouvements migratoires récents et urbanisation.....          | 9  |
| 1.4. Caractéristiques sociodémographiques des populations .....   | 11 |
| 2. L'économie locale .....                                        | 13 |
| 2.1. PLB et poids dans l'économie nationale .....                 | 13 |
| 2.2. Emploi et chômage .....                                      | 14 |
| 2.3. Le coton et les autres productions agricoles .....           | 15 |
| 2.4. Secteur informel .....                                       | 21 |
| 2.5. Secteur moderne .....                                        | 30 |
| 2.6. Transport, communications et autres services marchands ..... | 32 |
| 3. Les acteurs de l'économie locale.....                          | 37 |
| 3.1. Ménages et UPI .....                                         | 37 |
| 3.2. Entreprises formelles .....                                  | 38 |
| 3.3. Commune.....                                                 | 39 |
| 3.4. Administrations déconcentrées .....                          | 39 |
| 3.5. Autres administrations .....                                 | 40 |
| 4. Enjeux et défis de la commune .....                            | 42 |
| 4.1. Fiscalité.....                                               | 42 |
| 4.2. Infrastructures et équipements de base .....                 | 50 |
| 5. Dynamique de l'économie locale .....                           | 58 |
| 5.1. Equilibre des ménages .....                                  | 58 |
| 5.2. La commune dans la MCS.....                                  | 60 |
| 5.3. Comptes extérieurs .....                                     | 60 |
| 5.4. La matrice de comptabilité sociale .....                     | 60 |
| 6. L'économie locale en perspective .....                         | 63 |
| 6.1. Urbanisation et développement local .....                    | 63 |
| 6.2. Décentralisation et transferts de compétences .....          | 64 |
| 6.3. Dialogue social .....                                        | 65 |
| 6.4. Koutiala 21 .....                                            | 66 |
| Conclusions .....                                                 | 68 |
| Références bibliographiques.....                                  | 71 |
| Annexe. Délimitation Ecoloc de l'hinterland .....                 | 73 |

## Résumé

Les données d'enquêtes Ecoloc ont permis d'estimer à un peu plus de 69 milliards de francs cfa le PLB de Koutiala et de son hinterland, richesse représentant 3% du PIB du Mali pour une population d'environ 6%, soit une productivité ou un ratio du PLB à la population de 115'000 fcfa, environ deux fois moins que la productivité nationale ou la richesse nationale per capita. On comprend dès lors que la pauvreté puisse sévir dans cette zone, pourtant réputée à la fois cotonnière et industrielle, à moins qu'il ne s'agisse là d'une économie extravertie sans une réelle dynamique d'économie locale intégrée.

Au plan démographique, Koutiala et son hinterland se caractérisent, entre autres, par une relative stabilité du rapport de la population urbaine à la population rurale sur une période de 10 ans, 17% de 1960 à 1970, 19% de 1980 à 1987, puis 20% depuis. A l'horizon 2020, ce rapport sera encore à moins d'un citadin pour quatre ruraux. Avec cette faiblesse de la population urbaine à la population rurale, l'intégration aux marchés apparaît tout aussi relativement faible et d'ailleurs sa dynamique résulte plus de l'importance des réseaux de transport que de la seule urbanisation.

L'inventaire des infrastructures a révélé l'insuffisance du niveau intrinsèque de celles-ci, leur inégale répartition entre communes et des niveaux d'accès plus faibles qu'au plan national. Aussi, le taux d'alphabétisation des adultes est-il en deçà du niveau national (17% contre 24% avec 11% pour les femmes contre 16%) et 33% des ménages se situent à moins de 5 km d'un centre de santé contre 42% au niveau national.

Au chapitre de la fiscalité, il convient de retenir qu'il y a vraiment lieu de s'interroger sur la pertinence du maintien de la TDRL (assimilée par les populations à l'impôt de capitation) dans l'arsenal fiscal de la commune, taxe qui représente au mieux 1% des ressources fiscales. Il en est de même de la taxe sur le bétail qui a en plus l'inconvénient d'être un impôt sur la principale forme d'épargne en milieu rural donc une pénalité sur les sources potentielles de financement de l'investissement. Enfin, la privatisation du service de ramassage des ordures ménagères, au profit des GIE, milite en faveur de l'abandon de la taxe de voirie.

Du côté de la décentralisation, la commune de Koutiala ne semble pas avoir bénéficié de l'effectivité de tous les transferts, transferts de compétences, transferts de ressources matérielles, financières et humaines.

## Introduction

Dès le démarrage de son Programme de développement social urbain (PDSU), la mairie de Koutiala, soutenue par le Bureau de coopération suisse, a adopté comme stratégie, la démarche de relance des économies locales ou démarche Ecoloc. Cette démarche comprend trois phases essentielles:

- /// le diagnostic
- /// la concertation
- /// la mise en œuvre d'options prioritaires.

La phase de diagnostic regroupe la réalisation d'un pré-diagnostic matérialisé par la production d'un document de cadrage et l'étude proprement dite dont le présent rapport est la finalisation. Le processus qui sous-tend cette phase implique tous les acteurs (élus locaux, opérateurs économiques, associations de développement, etc.) en vue d'élaborer le "profil de l'économie locale" qui est un ensemble de documents thématiques et de synthèses accompagnés de maquettes et de tableaux statistiques.

En tant que première étape de ce processus, le pré-diagnostic a consisté à l'assemblage des premières informations disponibles sur la ville de Koutiala et leur analyse afin de situer les enjeux du développement local. En prélude à l'étude proprement dite sur le terrain, ces enjeux ont été approfondis dans un processus de participation de l'ensemble des acteurs représentés dans le Comité Ecoloc. Ainsi, ce sont 7 études thématiques qui ont été retenues et conduites par des experts avec l'appui très appréciable de personnes ressources locales identifiées dans les services techniques, à la mairie et au sein des associations. Ces études ont traduit les enjeux suivants de développement:

- /// Peuplement et occupation de l'espace
- /// L'importance du complexe coton dans l'économie locale
- /// Les autres sources de diversification des revenus des agriculteurs
- /// Le poids de l'économie solidaire (artisanat, commerce, autres services)
- /// Infrastructures routières et économie des transports et du transit
- /// Accès aux infrastructures et équipements de base
- /// Fiscalité locale et problématique de mobilisation des ressources pour le développement local.

Si le pré-diagnostic fait le point des informations disponibles dans le document de cadrage en vue de l'identification des véritables enjeux de développement, l'étude proprement dite s'attelle d'abord à collecter des données par des enquêtes à l'aide de questionnaires, administrés auprès des unités économiques et des ménages. Ces données ainsi collectées sont ensuite analysées en même temps que les documents comptables des

structures décentralisées et des autres administrations opérant dans la zone d'étude. Cette zone d'étude est constituée de la ville de Koutiala et de son hinterland tel que issu de la conjonction de la connaissance de terrain des acteurs locaux et de l'application de modèles géographiques appropriés. Elle comprend essentiellement le cercle de Koutiala et une partie des territoires des cercles environnants. Les enquêtes de terrain ont touché 15 des 47 communes que couvre l'hinterland (Tableau 1).

**Tableau 1.** *L'échantillon de ménages des communes*

| Communes          | Koutiala | Hinterland urbain | Hinterland rural | Total |
|-------------------|----------|-------------------|------------------|-------|
| Koutiala          | 203      |                   |                  | 203   |
| M'Pessoba         |          | 45                | 18               | 63    |
| Zangasso          |          | 13                |                  | 13    |
| Konseguela        |          | 25                | 9                | 34    |
| Kouniana          |          |                   | 13               | 13    |
| Beguéné           |          |                   | 8                | 8     |
| Karangana         |          |                   | 4                | 4     |
| Diédougou         |          |                   | 4                | 4     |
| Nampé             |          |                   | 13               | 13    |
| Kolonigué         |          | 25                |                  | 25    |
| Diouradougou Kafo |          |                   | 9                | 9     |
| Fagui             |          |                   | 8                | 8     |
| Sincina           |          |                   | 10               | 10    |
| Zebala            |          |                   | 13               | 13    |
| Sinkolo           |          |                   | 12               | 12    |
| Total             | 203      | 108               | 121              | 432   |

L'objectif du présent rapport est de présenter les principaux résultats issus du traitement des données d'enquêtes, de la synthèse des rapports d'études thématiques et de l'analyse de divers documents en rapport avec la problématique de la relance de l'économie locale. Ces différents éléments sont présentés dans les 6 sections qui constituent le sommaire du rapport.

## **1. Peuplement et occupation de l'espace**

Le peuplement est une combinaison de démographie, d'espace et de temps. Les premiers hommes se sont installés d'abord dans des hameaux qui se sont agrandis pour se transformer en bourgades puis en ville dont la taille n'a cessé d'augmenter. Ainsi, la présente section procède à une analyse complète de la démographie de la ville de Koutiala et de son hinterland, depuis les premiers peuplements jusqu'à nos jours, tout en élucidant les conditions d'accès et de contrôle de l'espace naturel et les caractéristiques sociodémographiques des ménages.

### **1.1. Koutiala et son hinterland**

Par hinterland, Ecoloc définit une région géographique constituée de la ville-pôle et de la campagne que cette ville fait vivre (administrativement, économiquement et culturellement) et de laquelle elle tire aussi sa substance. Appliquée à Koutiala (voir Annexe), cela donne un espace constitué du cercle de Koutiala, le sud-ouest du cercle de Yorosso, le sud des cercles de San et de Bla, et une partie du cercle de Dioïla. L'espace ainsi constitué présente un réel potentiel de développement endogène notamment grâce à l'animation des foires hebdomadaires disséminées un peu partout et à l'intensification des échanges commerciaux en particulier entre la ville et la campagne.

Koutiala et son hinterland recouvrent une superficie de 14'328 km<sup>2</sup>, soit 1% de la superficie du territoire national pour une population estimée à 601'435 habitants, environ 5% de la population pays, répartis entre 77'250 ménages. Au plan administratif, cet espace concerne 396 localités regroupées en 47 communes dont la commune urbaine de Koutiala.

#### **1.1.1. Environnement physique**

A l'instar du reste du pays et plus particulièrement de la région de Sikasso, Koutiala et son hinterland ont un relief formé de plaines et de plateaux avec quelques buttes-témoins telles que les grottes de Missirikoro. Ces structures seraient de formation récente. Les plaines sont très favorables à l'agriculture, d'où le développement spectaculaire de la culture du coton et plus récemment de celle du maïs.

Le climat est de type soudano-sahélien au Nord et soudanien au Sud, avec une saison sèche et une saison pluvieuse bien tranchées. La pluviométrie varie de 800 à 1'100 mm sur les 2/3 sud du territoire et elle est inférieure à 800 mm dans le 1/3 nord. La richesse et la diversité floristiques sont en

rapport avec ces sous-ensembles bio-climatiques et les nuances introduites par les types de sols et leur teneur en eau. De nos jours, la faune se compose essentiellement de biches, de rongeurs et d'oiseaux.

La végétation regroupe 5 formations<sup>1</sup> :

- ⌘ formations hygrophiles
- ⌘ savanes-parcs dominées par le karité et le néré
- ⌘ savanes boisées arborées ou formations herbeuses et ligneuses
- ⌘ savanes boisées arbustives
- ⌘ bowé ou formations herbeuses sur sol superficiel avec cuirasse affleurante.

La superficie du domaine forestier classé (non compris les 504 ha de forêts villageoises) est estimée à 11'335 hectares répartis entre trois forêts classées:

- ⌘ 3'500 ha pour la forêt de Koba
- ⌘ 5'135 ha pour la forêt de Zangasso
- ⌘ 2'700 ha pour la forêt de M'Pessoba.

### **1.1.2. Foires hebdomadaires et échanges commerciaux**

L'espace de l'étude compte 131 marchés hebdomadaires dont 87 dans le cercle de Koutiala et 44 dans le reste de l'hinterland. En plus des échanges commerciaux, l'animation de ces marchés contribue au développement du transport, aussi bien des personnes que des marchandises. Ainsi ce sont, au moins 500 personnes qui transitent chaque jour par les gares de cet espace entraînant des mouvements de véhicules entre Koutiala et les localités suivantes:

- ⌘ lundi: Togonasso, M'Peguenta, N'Djonina, Konséguela, Sanguéla, Enogori
- ⌘ mardi: Zébala, Kifosso, Tiéré, Yangasso, Ouriguila
- ⌘ mercredi: Koro-barrage, N'Golonianasso, Touna (cercle de Bla), Molobala, Woulan
- ⌘ jeudi: Koutiala, Bla, Diéli
- ⌘ vendredi: Karangana, Niangasso, Kouoro, Kignan, Tossoni, Zangasso, Diona, Léléni
- ⌘ samedi: Karangasso, Dougouolo, Béléko, Fizankoro, Kouniana
- ⌘ dimanche: Falo, M'Pessoba, Konina, Kôro
- ⌘ les marchés roulants (qui ne tiennent pas un jour fixe) de N'Toro, Diaramana, Baramba et Zazoni.

---

<sup>1</sup> Koutiala: Schéma d'aménagement et de développement

Ecoloc mesure l'intensité des interactions entre la ville-pôle et son hinterland par un indicateur représentatif de l'intensité du "signal" émis par les villes en direction de la campagne, appelé "*tension de marché*" lequel tient compte :

- ⌘ du poids des différents marchés et de l'éloignement de ces marchés
- ⌘ de l'hétérogénéité des coûts de franchissement des distances due aux infrastructures, au relief, à l'hydrographie
- ⌘ des conditions de l'offre de surplus de denrées agricoles
- ⌘ des effets de concurrence entre les différents marchés dans l'allocation de ces surplus
- ⌘ de la concurrence des produits importés.

Au regard de cet indicateur, il ressort une corrélation entre le marché et:

- ⌘ la densité de peuplement i.e. plus une zone est exposée au marché, plus sa densité de population est élevée
- ⌘ le rendement et la productivité agricole ce qui permet de comprendre les différences de rendement et de productivité entre zones de mêmes conditions agro-écologiques

De ces principaux résultats empiriques, Ecoloc tire la conclusion que le problème de la production n'est pas tant une question d'offre qu'une question de développement et d'organisation des marchés locaux et régionaux. Le développement du marché intérieur entraînerait celui de la production des cultures. Ce qui permet de comprendre le succès remporté par les cultures de rente auprès des producteurs même si ces cultures ne peuvent à elles seules promouvoir le développement local dont le principal levier serait l'extension du marché surtout celui de la ville de Koutiala.

### **1.1.3. Extension spatiale de Koutiala**

A l'époque coloniale, Koutiala deviendra un centre relativement important avec la création d'un poste administratif et l'aménagement du quartier administratif à gauche du marigot Pimpédogo qui traverse la localité. Toujours à cette époque, les quartiers de Sogomougou, Lafiala, Koko seront créés en même temps que s'étendaient les anciens quartiers de Wala Wala et de Ouattarala. Cette extension de l'espace s'accompagnait d'un accroissement de la population résidente, estimée à près de 4 000 au début des années 50 pour atteindre 7 000 habitants en 1960. L'augmentation de la population induira à son tour un agrandissement de la superficie occupée. Ainsi, de 1960 à 1986, de nouveaux quartiers seront créés tels que Médina Coura, Koulikoro, Hamdallaye, Bolibana, Darsalam I et Darsalam II.

Après la période coloniale, on assistera à des doubléments successifs de la population urbaine qui passe de 7'000 habitants en 1960 à 16'000 en 1968, puis à 27'000 en 1976 et 55'000 en 1990 pour dépasser les 100'000 habitants aujourd'hui. Cet accroissement de la population urbaine s'est toujours accompagné d'une extension spatiale de la ville, marquée par:

- ✎ en 1976, l'apparition des quartiers de Médina Coura, Hamdallaye et Koulikoro suite à la saturation des quartiers de Wala Wala, Sogomougou et Lafiala
- ✎ entre 1976 et 1987, les lotissements des nouveaux quartiers de Darsalam 1, Darsalam 2 et N'Tonasso d'une part, et le lotissement additionnel de Hamdallaye, Médina Coura et Koulikoro d'autre part
- ✎ de 1987 à 1994, l'extension des quartiers de Koko (sur 120 ha) le long de la route de San et de Koulikoro (sur 31 ha) du côté Sud-ouest de la route de Bobo-Dioulasso.

Koutiala compte aujourd'hui 12 quartiers et 8 villages pour une superficie d'environ 17 km<sup>2</sup>. Ces 12 quartiers sont regroupés en 3 catégories selon les périodes d'évolution:

- ✎ les quartiers précoloniaux (Wala Wala ou 1<sup>er</sup> quartier et Sogomougou), 128 ha avec des constructions de morphologie ancienne et des rues étroites
- ✎ les quartiers tramés anciens (Koko ou 5<sup>ème</sup> quartier et Lafiala), nés des premiers lotissements de l'époque coloniale sur 213.5 ha avec des trames plus régulières et plus grandes que les quartiers précoloniaux
- ✎ les quartiers tramés nouveaux (tous les autres quartiers de Koutiala), issus des lotissements les plus récents, entre 1976 et 1995, sur 1'468 ha avec des rues larges.

Parallèlement à l'expansion spatiale, la densité de la population a augmenté, surtout dans les quartiers tramés nouveaux, entraînant de nouveaux besoins de terrains pour maisons d'habitations estimés à plus de 4'000 demandes. Il faut s'attendre à ce que la ville de Koutiala continue de s'étendre, extension qui va certainement s'opérer aux dépens des terroirs des villages voisins de Ouolobougou (situé seulement à 15 km sur la route de Ségou), de Sincina (à 16 km sur la route de Bobo-Dioulasso), de Sanga (à 12 km sur l'ancienne route de Sikasso), ou encore de Ouéléguéna (à 15 km à l'Ouest de Koutiala).

Ce mouvement de population qui n'est pas spécifique à Koutiala est conforme aux prédictions du modèle classique de développement urbain selon lequel "à des doubléments successifs de la population urbaine, correspondent des aires urbanisées successives doubles". Ce modèle traduit une certaine stabilité de l'espace consommé par habitant.

Pour le cas spécifique de Koutiala, l'extension spatiale et l'augmentation de la population se sont opérées autour d'un marché central dont l'importance a augmenté au fur et à mesure de ce mouvement d'ensemble. L'urbanisation de Koutiala a aussi bénéficié:

- ✎ de son statut de commune mixte en 1959 et de commune de plein exercice depuis 1966 et enfin commune urbaine avec la décentralisation en 1998
- ✎ du statut de chef lieu de cercle
- ✎ de l'implantation des usines d'égrenage du coton et de transformation de la graine de coton
- ✎ de carrefour d'échanges entre le Nord et le Sud du Mali
- ✎ de carrefour d'échanges entre les pays limitrophes (Burkina Faso et Côte d'Ivoire) et l'intérieur du Mali notamment la région de Ségou.

#### **1.1.4. Schéma d'aménagement du territoire**

Le schéma d'aménagement et d'urbanisme du territoire concerne l'organisation de l'espace urbain, les infrastructures socio-éducatives et sanitaires, les équipements sportifs, culturels et touristiques, les infrastructures industrielles, les voiries, le réseau électrique, l'approvisionnement en eau, les télécommunications et les autres équipements collectifs. Les aspects relatifs aux infrastructures et équipements de base sont de véritables enjeux pour la commune et son hinterland et doivent être traités comme tels.

L'aménagement de la ville de Koutiala remonte à la construction d'une école en 1910, la création d'un quartier administratif sur la rive gauche de la rivière Pimpédogo (y compris un service de santé et de PTT), la mise en place de la Société indigène de prévoyance sociale, la réalisation des premiers lotissements en 1936 et l'érection de Koutiala en commune de moyen exercice en 1959. Tout cela va permettre à Koutiala d'accroître son attraction sur son environnement, avec de nouveaux services rendus aux populations en plus de l'administration et de la scolarisation des enfants.

Au regard des différentes fonctions progressivement exercées par la ville de Koutiala, on peut distinguer dans l'organisation de son espace 5 zones spécifiques:

- ✎ une zone administrative située entre la zone d'habitation de Koko et le marigot Pimpédogo, regroupant les services et logements administratifs et d'autres bureaux d'agences et de services privés
- ✎ une zone commerciale située dans le triangle délimité par la RN 12, la route des TP et la rue d'Alençon, englobant les locaux de la mairie

- ⌘ une zone industrielle située entre la RN12, le quartier N'Tonasso et le marigot Farako, sur laquelle sont implantées les usines CMDT, HUICOMA et la station thermique EDM
- ⌘ une zone d'habitation comprenant l'ensemble des quartiers habités, Wala Wala, Sogomougou, Ouattarala, Lafiala, Koko, Darsalam I et II, N'Tonasso, Médina Coura, Koulikoro, Bolibana et Hamdallaye
- ⌘ une zone agricole constituée des champs de culture qui entourent la ville, potentielle zone d'extension de la ville.

## **1.2. Les premiers peuplements**

Plusieurs raisons sous-tendent l'occupation primitive d'un espace, de la fuite devant des razzias à la recherche de zones plus propices à la chasse ou à l'agriculture. Sur la base de la tradition orale, la fondation de Koutiala remonterait aux 16<sup>ème</sup> – 17<sup>ème</sup> siècles et dont la disponibilité de terres fertiles va favoriser son extension démographique sur un fond majoritairement minyanka. Aux premiers occupants s'ajouteront des bûcherons à la recherche de grands arbres pour la confection d'objets en bois d'usage courant tels que les mortiers, pilons, escabeaux, etc., origine probable de l'armoire de la ville: "un baobab tombant sous la hache d'un bûcheron". Le processus d'arrivées successives de nouveaux occupants va se poursuivre entraînant un agrandissement du petit village de "Koulé Diakan" corrompu en Koutiala, surtout au 19<sup>ème</sup> siècle lorsque toute cette zone sera placée sous l'autorité du Royaume du KénéDougou et plus tard sous l'administration coloniale.

Le peuplement de Koutiala sera favorisé par l'introduction de la culture du coton en 1927, l'implantation de la première usine d'égrenage en 1961, les mouvements de population à la faveur de la sécheresse dans le sahel des années 70 et 80 et des conflits frontaliers avec le Burkina en 1974 et 1985.

## **1.3. Mouvements migratoires récents et urbanisation**

Les mouvements migratoires récents sont d'abord la conséquence de la réputation de Koutiala et de son hinterland comme zone riche en terres fertiles favorisant la ruée d'agriculteurs en quête d'horizons plus favorables avec un climat plus généreux et comme zone industrielle autour du coton. La fertilité des sols et le boom cotonnier sont donc les deux principaux attraits pour les futurs cotonculteurs, ouvriers, artisans, commerçants et autres transporteurs.

En clair, Koutiala et son hinterland se caractérisent par:

- ≡ un peuplement cosmopolite constitué par vagues successives d'apports humains
- ≡ une population occupée essentiellement à la culture du coton, à sa transformation, à sa commercialisation et à son accompagnement multiforme.

L'évolution de la population urbaine et rurale fait apparaître (Tableau 1.3.1):

- ≡ la faible part de l'hinterland urbain dans la population totale, 4% de façon constante
- ≡ la stabilité du rapport de la population urbaine sur la population rurale sur une période de 10 ans, 17% de 1960 à 1970, 19% de 1980 à 1987, puis 20% depuis
- ≡ un accroissement quoique lent de la part de la population de Koutiala dans la population totale au détriment d'un abaissement de la part de la population de l'hinterland rural conjugué d'une stagnation de la part de la population de l'hinterland urbain, phénomène traduisant un processus d'urbanisation en cours.

**Tableau 1.3.1. Evolution du processus d'urbanisation et de peuplement local**

|                      | 1960            | 1970            | 1980            | 1987            | 1998            | 2004            |
|----------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Koutiala             | 24 302<br>14%   | 32 980<br>14%   | 44 755<br>14%   | 55 419<br>15%   | 77 538<br>15%   | 93 126<br>15%   |
| Hinterland dont      | 145 727<br>86%  | 197 759<br>86%  | 268 369<br>86%  | 324 370<br>85%  | 437 081<br>85%  | 520 664<br>85%  |
| // Hinterland urbain | 7 363<br>4%     | 9 992<br>4%     | 13 560<br>4%    | 15 366<br>4%    | 18 703<br>4%    | 20 816<br>4%    |
| // Hinterland rural  | 138 364<br>82%  | 187 767<br>82%  | 254 810<br>81%  | 309 004<br>81%  | 418 378<br>81%  | 487 851<br>81%  |
| Total                | 170 029<br>100% | 230 739<br>100% | 313 124<br>100% | 379 789<br>100% | 514 619<br>100% | 601 435<br>100% |
| Rapport urbain rural | 17%             | 17%             | 19%             | 19%             | 20%             | 21%             |

L'urbanisation croissante de la ville de Koutiala s'opère parallèlement à un accroissement ininterrompu de la population rurale de son hinterland. Aussi le rapport de la population urbaine à la population rurale n'est que de 21% dont 2% à l'actif de M'Pessoba dont la population est estimée à plus de 10'000 habitants. Dans cet espace, les mouvements migratoires semblent alimenter aussi bien la ville que la campagne. Les campagnes de Koutiala reçoivent encore des afflux de population du reste du pays voire des pays limitrophes en quête de zones favorables à l'agriculture et à l'élevage. Le taux d'accroissement de la population urbaine est de 3.1% l'an contre 2.7% pour la population rurale. Ainsi, tous les deux taux sont supérieurs au taux d'accroissement naturel de la population du Mali estimé à 2.2%.

Avec un rapport de la population urbaine à la population rurale relativement faible, l'intégration aux marchés apparaît tout aussi relativement faible et d'ailleurs sa dynamique résulte plus de l'importance des réseaux de transport que de la seule urbanisation. Le développement de ces réseaux est la conséquence de la promotion de la culture du coton et de sa transformation, même limitée.

L'urbanisation se poursuit par les villes de Koutiala et de M'Pessoba, mais le mouvement demeure relativement timide pour qu'on assiste à une transition démographique dans les années à venir, transition qui supposerait un accroissement dix fois plus important de la population urbaine par rapport à la population totale. Au rythme d'accroissement constaté de la population entre les deux recensements de 1987 et 1998, la population urbaine ne représentera encore que 18% de la population totale en 2020 et le rapport population urbaine sur population rurale sera à moins d'un citadin pour 4 ruraux.

Le processus d'urbanisation n'en est qu'à ses débuts avec une croissance démographique d'au plus 3.5%, certes supérieure à l'accroissement naturel mais insuffisant pour contrebalancer la croissance de la population rurale. Koutiala n'apparaîtrait pas encore aux yeux des populations de l'hinterland comme un lieu sûr d'opportunités, d'ouverture au monde ou à l'économie de marché. A cette faible urbanisation de l'espace considéré, correspondent une plus grande proportion de pauvres en ville et un plus faible développement du marché compte tenu justement de la faiblesse de la demande urbaine, que cette demande soit celle des ménages ou émanant des industries de transformation. L'accélération du processus passe par un accroissement de la demande urbaine y compris celle de l'administration communale. Pour jouer pleinement son rôle de ville-pôle moteur de l'économie locale, Koutiala doit en même temps attirer des investissements importants et privilégier les entreprises locales dans l'exécution des marchés publics.

Parallèlement aux mouvements migratoires vers Koutiala et au processus d'urbanisation en cours, une partie de la population de la zone d'étude émigre pour d'autres lieux et pour des raisons diverses. Ainsi, plus d'un tiers (37%) des ménages ont au moins un membre qui a émigré de la région de Sikasso pour un total de 9% de la population de l'échantillon.

#### **1.4. Caractéristiques sociodémographiques des populations**

Au-delà des mouvements migratoires, les populations de Koutiala et de son hinterland affichent des caractéristiques sociodémographiques précises. Celles ici présentées sont issues du traitement des données d'enquêtes auprès

d'un échantillon de 432 ménages totalisant une population de 3'229 individus, soit 7.5 personnes par ménage à raison de 6.5 personnes par ménage de Koutiala, 7 Hinterland urbain et 9.5 Hinterland rural (Tableau 1.4.1).

**Tableau 1.4.1. Taille du ménage**

|         | Koutiala | Hinterland urbain | Hinterland rural | Total |
|---------|----------|-------------------|------------------|-------|
| Moyenne | 6.5      | 7.0               | 9.5              | 7.5   |
| Médiane | 6        | 6                 | 9                | 7     |

La distribution de la taille du ménage laisse apparaître une taille modale de 5 personnes par ménage, aussi bien dans l'ensemble qu'à Koutiala et dans l'hinterland urbain, à l'exception toutefois de l'hinterland rural où le mode est du double. Les ménages semblent relativement plus hétérogènes à Koutiala et dans l'hinterland urbain que dans l'hinterland rural.

A l'instar du reste du pays, les ménages de cette zone d'études sont généralement dirigés par des hommes (84% des cas). Les femmes chefs de ménages ne représentent que 16% de l'ensemble et encore moins dans l'hinterland rural où elles ne font que 8% contre 19% dans l'hinterland urbain, même plus que les 17% de Koutiala (Tableau 1.4.2).

**Tableau 1.4.2. Sexe du chef de ménage**

|       | Koutiala | Hinterland urbain | Hinterland rural | Total |
|-------|----------|-------------------|------------------|-------|
| Homme | 83%      | 81%               | 92%              | 84%   |
| Femme | 17%      | 19%               | 8%               | 16%   |
| Total | 100%     | 100%              | 100%             | 100%  |

Au niveau des chefs de ménage, la polygamie reste une pratique courante (32% des 81% qui sont mariés) mais à dominance rurale car seulement un tiers des chefs de ménages dans l'hinterland rural a une seule épouse contre 61% à Koutiala et 43% dans l'hinterland urbain.

On estime que si la polygamie est d'essence rurale, elle est aussi corrélée au niveau d'éducation. Ainsi, la prédominance de la polygamie dans l'hinterland peut s'expliquer par le nombre relativement élevé de chefs de ménages illettrés (54% dans l'hinterland urbain contre 64% dans l'hinterland rural) comparativement à Koutiala où 58% de ces chefs de ménage sont lettrés .

Toutefois, l'analphabétisme du chef de ménage ne signifie pas analphabétisme de tout le ménage. Ainsi, dans seulement 8% des ménages, aucun membre ne sait lire ni écrire, à raison de 7% à Koutiala et dans l'hinterland rural contre 11% dans l'hinterland urbain.

## 2. L'économie locale

La ville-pôle et son hinterland constituent un espace suffisamment intégré pour représenter une économie locale indépendamment des relations que cette économie entretient avec le reste du pays et le reste du monde. A cette échelle, l'ensemble de la richesse créée est appelé Produit local brut (PLB) en tant que traduction locale du PIB. Cette richesse est comparée à la richesse nationale créée pour apprécier le poids réel de cette économie dans l'économie nationale. Elle est aussi examinée au regard du volume et de la structure de l'emploi, de l'ensemble des activités économiques prédominantes telles que le coton et autres productions agricoles, le transport et autres services marchands et surtout l'économie solidaire dont on estime que la vitalité détermine le développement local.

### 2.1. PLB et poids dans l'économie nationale

Le Produit local brut (PLB) est une mesure de la valeur de la production réalisée pendant un an sur la zone d'étude par les unités résidentes, nette des consommations intermédiaires. Il est donc la somme des valeurs ajoutées créées par les différentes branches de production, encore appelé PLB au coût des facteurs. En y ajoutant les impôts et taxes liés à la production (y compris la TVA) ainsi que les droits et taxes liés à l'importation et à l'exportation payés par les unités résidentes et en y soustrayant les subventions d'exploitation accordées aux unités résidentes, on obtient le PLB dit au prix du marché. La richesse ainsi créée se répartit en:

- ≡ excédent brut d'exploitation (EBE)
- ≡ rémunération du travail
- ≡ taxes perçues sur les produits par l'administration.

Appliquée aux données d'enquêtes Ecoloc, cette méthodologie permet d'estimer le PLB de Koutiala et de son hinterland à 69.1 milliards de francs CFA au coût des facteurs et à 69.3 milliards au prix du marché. Cette richesse locale représente 3% du PIB du Mali pour une population d'environ 6%, soit une productivité ou un ratio du PLB à la population de 115'000 fcfa, environ deux fois moins que la productivité nationale ou la richesse nationale per capita (Tableau 2.1.1).

**Tableau 2.1.1. PLB de Koutiala et PIB du Mali**

|          | PLB ou PIB     |      | Population |      | PLB/Pop<br>(mille fcfa) |
|----------|----------------|------|------------|------|-------------------------|
|          | Milliards fcfa | %    | Mille hbts | %    |                         |
| Koutiala | 69             | 3.2% | 601        | 5.7% | 115                     |
| Mali     | 2 181          | 100% | 10 463     | 100% | 208                     |

Ce PLB se répartit à hauteur de 95.5% en EBE, 4% en rémunération du travail et 0.5% en taxes perçues sur les produits par l'administration. Une part non négligeable des EBE revient aux patrons des UPI et donc correspond plutôt à de la rémunération du travail. La faible part de la fiscalité sur la production est liée à la faiblesse constatée de la fiscalité dont les principaux produits sont obtenus non pas sur la production mais sur les ménages ou les opérateurs économiques, ces derniers éléments ne sont pas incorporés dans la valeur ajoutée.

Dans l'estimation du PLB, l'autoconsommation des ménages est peu perçue or elle pourrait être importante surtout en milieu rural. Les ménages dépensent en moyenne annuelle:

- ⌘ 51'000 fcfa par habitant pour l'alimentation, soit 44% du PLB total
- ⌘ 15'000 fcfa par habitant pour eau-électricité-logement, soit 13% du PLB
- ⌘ 11'000fcfa par habitant pour la santé, soit 10% du PLB
- ⌘ 10'000 fcfa par habitant pour habillement-chaussures, soit 9% du PLB
- ⌘ 3'000 fcfa par habitant pour l'éducation, soit 3% du PLB.

Au regard de ces dépenses, il est quelque peu surprenant que la zone cotonnière de Koutiala et de son hinterland produise une richesse locale en deçà du potentiel existant, à moins qu'il ne s'agisse là d'une économie extravertie sans une réelle dynamique d'économie locale intégrée. On comprend dès lors que la pauvreté puisse sévir dans cette zone.

## **2.2. Emploi et chômage**

Du traitement des données d'enquêtes, il ressort que l'emploi dans cette zone est principalement agricole (54% du volume totale), ensuite commercial (17%). Cette situation confirme la prédominance du secteur rural dans l'hinterland rural (83%) et dans l'hinterland urbain (51%) Par contre dans la ville de Koutiala, le commerce est le principal pourvoyeur d'emploi (36%), suivi de l'industrie (17%) et des services marchands (15%) et non marchands (14%).

Cette typologie de l'emploi résulte du rôle de marché privilégié que constitue Koutiala pour les produits agricoles de l'hinterland et de pourvoyeur de services marchands et non marchands pour l'ensemble de la zone tels que les services d'éducation et de santé, l'administration déconcentrée de l'Etat et l'intermédiation financière. En outre, il convient de préciser que les 17% d'emploi industriel confèrent à Koutiala un statut de ville industrielle comparativement au reste du pays (moins de 10% au niveau national – voir

données OEF). Cet état de fait explique la relative faiblesse de la pluriactivité à Koutiala. En effet, ce sont seulement 12% des actifs qui exercent à Koutiala un emploi secondaire, à raison de 14% pour les hommes et de 9% pour les femmes. La pratique est plus importante dans l'hinterland notamment pour ce qui est des femmes en milieu rural (31%). Au total, ces sont 20% des employés qui exercent une activité secondaire, pour seulement 2% exerçant une troisième activité.

Quoique relativement faible, la pluriactivité est un palliatif contre le chômage et le sous-emploi dont l'ampleur ne serait pas trop importante à Koutiala. Aussi, le chômage ne toucherait que 2.8% de la population active de Koutiala contre 1.9% dans l'hinterland urbain et 0.7% dans l'hinterland rural. Quel que soit le milieu considéré, le chômage frappe relativement plus les femmes que les hommes.

### **2.3. Le coton et les autres productions agricoles**

Dès 1927, la culture du coton a été introduite comme principale culture de rente dans cette zone. Son développement va entraîner un bouleversement du système agricole qui passe d'une agriculture purement de subsistance à une agricole d'abord de vente de surplus ensuite essentiellement commerciale. Parallèlement, il va induire d'autres activités telles que l'implantation d'usines d'égrenage (la première usine de Koutiala remonte à 1961) et plus tard d'industries de transformation de la graine et de fabrication d'aliment bétail.

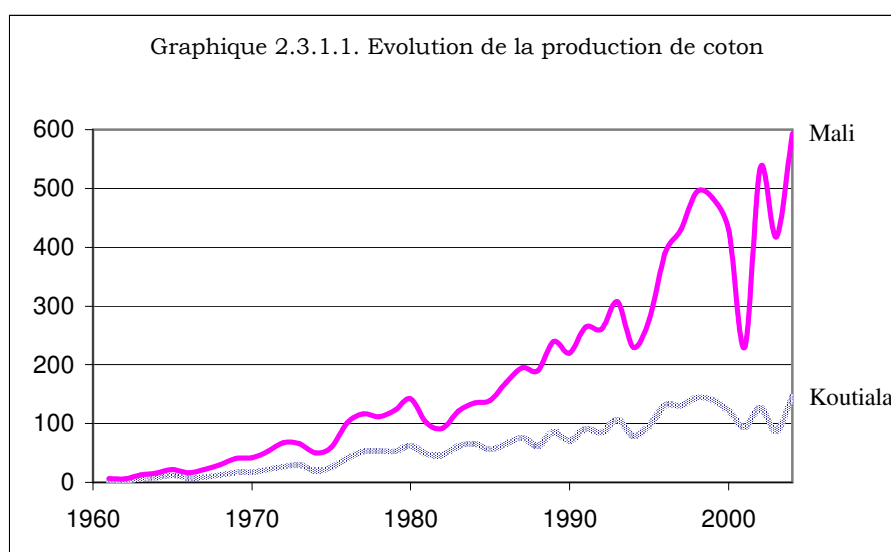
Si de nos jours, le secteur coton semble en crise, crise provoquée par la baisse tendancielle des cours mondiaux consécutive aux subventions agricoles des pays industrialisés et aggravée au Mali par la trop faible transformation industrielle de cette culture (moins de 2% de valeur ajoutée industrielle), l'équation du développement local intègre de plus en plus la recherche d'alternatives à la seule production cotonnière.

#### **2.3.1. Production**

Déjà en 1960/61, la production du bassin cotonnier historique du Mali représentait 58% de la production cotonnière du pays. La région CMDT de Koutiala regroupe 7 secteurs dont 6 sont dans la zone d'étude, Koutiala, Konséguéla, M'Pessoba, Molobala, Zébala et Karangana, à l'exclusion donc de Yorosso. En 2003/2004, la production de cette région était de 170 mille tonnes dont 145 mille pour Koutiala et son hinterland, soit 86% de la production de la région ou 25% de la production nationale. Les secteurs de

Karangana (22%) et de Molobala (20%) sont les plus grands producteurs suivis de Koutiala (17%), M'Pessoba (16%), Zébala (13%) et Konséguéla (12%).

La production de Koutiala et de son hinterland est en nette progression depuis la campagne 1960/61 au taux annuel de 9.1% même si dans le même temps la part de la zone dans la production nationale a baissé de 2% l'an (Graphique 2.3.1.1).



Les rendements à l'hectare sont passés de 263 kg en 1960/61 à plus d'une tonne depuis 1976 et les niveaux sont quasiment les mêmes quelle que soit la région CMDT. Du coup, les accroissements de production se font par des augmentations continues des superficies cultivées jusqu'au défrichage de terres marginales jadis impropres à l'agriculture. Cette trop grande pression sur la terre entraîne des mouvements de migration des populations dans l'hinterland, surtout du côté Sud de Molobala, en direction de Danderso, de l'Ouest Burkina et vers Bougouni.

A côté du coton, la zone de Koutiala n'a pas pour autant abandonné la production de céréales particulièrement le mil, le sorgho et le maïs qui sont intimement liés au système coton dans les rotations les plus courantes. Le cercle de Koutiala est aujourd'hui une grande zone de production de mil-sorgho avec une production de plus de 200 mille tonnes permettant de nourrir plus d'un million de personnes, environ deux fois la population de Koutiala et de son hinterland.

Les céréales absorbent plus de 200 mille ha, soit environ la moitié des terres cultivées dans la zone. Elles bénéficient de tout l'accompagnement du coton, en terme d'engrais, d'intrants agricoles et de possibilités de commercialisation.

Sous l'impulsion des mouvements migratoires, la zone de Koutiala est devenue en même temps une zone d'élevage, de maraîchage ou encore d'arboriculture. Le cheptel sur pied dépasse les 550 mille têtes dont 170 mille bœufs de labour, mais le cheptel semble en diminution depuis 2000/01, au rythme de -9.8% par an (Tableau 2.3.1.1).

**Tableau 2.3.1.1. Evolution du cheptel**

|                | 2000/2001 | 2001/2002 | 2002/2003 | 2003/2004 | Crois.ann. |
|----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|
| Bovins         | 383 422   | 400 018   | 462 386   | 290 235   | -8.9%      |
| Ovin / caprins | 306 823   | 326 000   | 353 821   | 213 601   | -11.4%     |
| Asins          | 38 734    | 37 228    | 40 903    | 24 003    | -14.7%     |
| Equins         | 816       | 1 331     | 734       | 720       | -4.1%      |
| Porcins        | 19 517    | 22 055    | 21 886    | 21 233    | 2.8%       |
| Total cheptel  | 749 312   | 786 632   | 879 730   | 549 792   | -9.8%      |
| Volaille       | 901 084   | 791 790   | 895 201   | 131 022   | -47.4%     |

Parallèlement s'est développée une petite industrie de lait e.g. Danaya nono à Koutiala qui organise un véritable réseau de collecte de lait dans les villages.

### **2.3.2. Commercialisation**

La commercialisation du coton graine est le monopole de la CMDT qui depuis 1970 a mis en place un mécanisme de facilitation consistant à acheter la totalité de la production sous encadrement à un prix fixé selon les niveaux de qualité de la fibre, de la première qualité (1<sup>er</sup> choix) à la dernière (3<sup>ème</sup> choix). Sur le terrain, les producteurs, organisés en coopératives (ou associations villageoises par le passé), s'occupent de la centralisation, de la pesée (mais vérifié par la CMDT au niveau de son pont bascule) et du chargement à partir des silos villageois, la CMDT s'occupant du transport (aujourd'hui à travers des transporteurs privés) vers les usines. Après déduction des créances dues aux banques, le règlement effectif du coton acheté se fait aux coopératives qui à leur tour répartissent le montant net des redevances aux producteurs non sans avoir déduit leurs "frais de marché" au taux de 5' 400 fcfa la tonne pour les AV non membres du conseil de gestion et de 5'900 fcfa pour les autres AV membres.

La commercialisation des 145 mille tonnes de coton graine en 2003/04 a rapporté la somme brute de 29 milliards de francs cfa contre 15 milliards en 2000/01 pour une production d'alors de 93 mille tonnes. En ce qui concerne les exportations et la vente à l'industrie textile locale, elles sont effectuées par la CMDT sur le coton fibre dont la quantité est équivalente à 42% du volume de coton graine.

Contrairement au coton, la commercialisation des céréales sèches ne fait l'objet d'aucun monopole et doit porter sur des quantités relativement importantes puisque la zone est excédentaire. Les commerçants constituent des stocks de céréales en s'appuyant sur un réseau d'acheteurs ou collecteurs auprès des producteurs et le reste des ventes s'opère directement dans les différentes foires hebdomadaires de la région. Les collecteurs sont les premiers maillons entre les producteurs et les autres intermédiaires spécialisés dans l'assemblage en un seul lieu de petits lots de produits agricoles dispersés en plusieurs zones de production, jouant ainsi la fonction de groupage de produits agricoles. A côté d'eux, les semi-grossistes se chargent du groupage homogène des produits agricoles en vue de leur acheminement des zones rurales aux grossistes installés à Koutiala, avec possibilité de stockage le temps des foires ou des délais de constitution de quantités suffisantes. Les enquêtes Ecoloc ont dénombré 14 commerçants grossistes de produits agricoles dont 8 dans la ville de Koutiala et 1 dans l'hinterland rural.

L'Etat reste aussi un acheteur de céréales dans le cadre de la constitution des stocks de sécurité au profit de l'OPAM et dans l'approvisionnement des banques de céréales de la Commission à la sécurité alimentaire.

Au prix moyen de 175 fcfa le kilo, la vente du surplus de production de céréales peut rapporter plus de 10 milliards de francs cfa rien que sur le quart de la production totale.

### **2.3.3. Les effets induits du coton**

On admet l'hypothèse selon laquelle le développement de la culture du coton a entraîné l'essor de beaucoup d'autres activités économiques dans la région. Certes, ces activités peuvent lui survivrent mais aujourd'hui y sont intimement liées. C'est ainsi que le revenu du coton semble avoir financé l'augmentation du cheptel en tant que forme d'épargne rurale. Ensuite il a permis l'acquisition de bœufs de labour et de charrues avec pour conséquence le développement de la production de céréales. C'est pour accroître les rendements du coton que l'utilisation des engrais (urée et autres engrais chimiques) et des pesticides s'est généralisée au bénéfice de toute la

production agricoles. Dans la même logique, les unités de fabrication artisanale du matériel agricole vont connaître un réel essor.

En aval de la production cotonnière s'est développé d'abord l'égrenage ensuite une certaine industrie de transformation de la graine avec une production de 37 mille tonnes d'huile brute et de 100 mille tonnes d'aliment bétail. Dans le même temps, on a assisté à une meilleure transformation des céréales et des produits animaliers ainsi qu'au développement des activités de transport, d'assurances et d'intermédiation financière.

La CMDT et les unités industrielles de transformation du coton et des produits connexes offrent des opportunités non négligeables d'emploi direct. On peut estimer le volume actuel d'emplois à:

- ⌘ 340 agents permanents, techniques et administratifs pour la seule CMDT
- ⌘ 826 travailleurs saisonniers employés par la même CMDT
- ⌘ 265 permanents à HUICOMA
- ⌘ 50 travailleurs temporaires dans l'usine HUICOMA.
- ⌘ 100 employés à la FAMB/SNF.

On assiste aussi au développement du secteur de l'artisanat productif, en particulier dans les activités de menuiserie, de teinture et notamment de forge dont les produits portent essentiellement sur le matériel de traction animale (charrettes, charrues, etc.) et les outils aratoires classiques tels que les houes, coupe-coupes et faucilles. La promotion des activités de forge s'est également accompagnée du développement d'un réseau autonome d'entretien et de réparation du matériel agricole. Sur la base de ces équipements et intrants, s'est développé le crédit agricole entraînant avec lui l'essor des services de banques, microfinance et assurances. La vitalité de l'économie solidaire a effectivement entraîné la multiplication des sociétaires des caisses d'épargne et de crédit de la microfinance (10'176 sociétaires à Kafo Jiginè, 1'088 à Kondo Jigima, etc.).

Si le coton semble avoir eu beaucoup d'effets d'entraînement favorables, il n'en demeure pas moins qu'il a aussi induit des effets négatifs notamment en terme d'appauvrissement des sols, de pollution atmosphérique et de nuisances industrielles considérables dans la ville de Koutiala. C'est ainsi que la fabrication de savon artisanal se fait à partir des eaux souillées de HUICOMA, lesquelles eaux coulent jusqu'aux villages en aval. Pour la préservation de l'écosystème et la santé des populations, il importe que des mesures d'assainissement des abords des industries soient prises et que des normes de sécurité et de protection de l'environnement soient respectées. Enfin, le niveau relativement important de pauvreté dans la zone trahit

l'importance économique réelle de la culture du coton pour l'économie locale.

#### **2.3.4. Au-delà du coton**

A cause des difficultés actuelles plus ou moins durables de la filière coton auxquelles s'ajoutent les effets négatifs de la production de coton et de ses dérivées, la recherche de solutions alternatives est plus qu'urgente. Bien évidemment, ces solutions doivent aller au-delà de la seule réforme de la filière coton en cours au Mali, réforme axée essentiellement sur la privatisation de la CMDT et de HUICOMA, le transfert des anciennes missions de développement autres que le coton à des services publics et la mutation des associations villageoises en coopératives de cotonculteurs. De ce point de vue, il est heureux de constater que la production de céréales (y compris du riz cultivé à Kouniana et dans quelques bas-fonds de N'Tossoni et à Zangasso) est en constante progression.

Si l'épuisement du capital foncier et environnemental amène les sociétés privées en lieu et place de la CMDT à abandonner la zone, il faut alors envisager des programmes spécifiques de re-fertilisation des sols. L'attractivité de la zone pourrait alors résulter de spéculations intensives diversifiées plus respectueuses de l'environnement, du développement de l'artisanat et des services, des activités de transport et de transit. Elle sera aussi impulsée par une refondation des plans d'aménagement du territoire prenant en compte les évolutions du système coton caractérisées par la crise environnementale, la saturation spatiale et démographique et surtout la trop grande dépendance de la seule culture du coton, la "coton dépendance".

En plus des céréales, une attention particulière doit être portée sur la promotion des filières agricoles comme l'horticulture, l'élevage et produits dérivés ainsi que l'apiculture qui est de plus en plus pratiquée dans l'hinterland rural particulièrement à l'ouest et au sud-est de Koutiala. Ces nouvelles activités, déjà pratiquées à petite échelle par les femmes pourraient intégrer davantage ces dernières dans le système productif duquel le coton les avait exclu. Le maraîchage peut se développer plus facilement dans les environs des centres urbains comme Koutiala et M'Pessoba et semi-urbains comme Zangasso, Molobala, Konséguéla, Karangana et Kouniana. En la matière, les premières initiatives peuvent consister au renforcement de la production de la tomate, de l'oignon et des choux, du sésame, du soja, des Calebasses et des pastèques.

Au chapitre de l'élevage, de plus en plus se pratique dans la zone l'embouche bovine (apanage des hommes) et l'embouche des petits ruminants (où les

femmes représentent 34% des opérateurs). L'élevage est en outre facilité par le fait que Koutiala soit une zone de transhumance des animaux vers Sikasso et Bobo-Dioulasso. De même, la volaille (65% de poules, 30% de pintades et 5% d'autres) constitue une source non négligeable de revenu..

La poursuite de la production de coton doit nécessairement s'accompagner d'une plus grande transformation industrielle de cette culture pour plus d'opportunités d'emploi, pour davantage de valeur ajoutée et en faveur de l'amélioration des conditions de vie des producteurs et de l'ensemble des populations de la zone.

Les nouvelles alternatives doivent être mises en perspective quels que soient les scénarios d'évolution de la production de coton, qu'elle baisse, stagne ou augmente.

## **2.4. Secteur informel**

L'abondante littérature sur le secteur informel lui reconnaît 4 particularités:

- ⌘ une économie de groupe et non pas individualiste
- ⌘ une économie concentrée sur un espace donné et non national ou transnational
- ⌘ une économie tournée vers le développement local
- ⌘ une économie intégrant des valeurs de solidarité et d'entraide.

Reconnue comme étant très dynamique, cette économie est tout aussi inventive en terme de réponse à la demande. Pour mieux l'analyser, l'étude s'intéresse d'abord aux différentes activités qui la composent, les emplois et catégories socioprofessionnelles qui s'y rattachent et ses conditions de travail. Ensuite, elle évalue les performances du secteur et le comportement d'investissement et de financement de ses acteurs.

### **2.4.1. Activités, emplois et catégories socioprofessionnelles**

Les 432 ménages de l'échantillon ont des membres travaillant dans 655 entreprises informelles dont 316 à Koutiala (48%), 184 dans l'hinterland urbain (28%) et 155 dans l'hinterland rural (24%). Au total, ce sont près de deux entreprises informelles par ménage (1.5 exactement). C'est dans le commerce qu'on observe le plus grand nombre d'entreprises informelles et cela indépendamment du milieu, ensuite viennent les activités artisanales de transformations et les services marchands (Tableau 2.4.1.1).

**Tableau 2.4.1.1. Répartition des UPI par branches**

|                        | Koutiala   | Hinterland urbain | Hinterland rural | Total      |
|------------------------|------------|-------------------|------------------|------------|
| Agriculture            | 2          | 1                 | 8                | 11         |
| Industrie              | 75         | 46                | 49               | 170        |
| BTP                    | 10         | 4                 | 3                | 17         |
| Commerce               | 194        | 108               | 85               | 387        |
| Transport              | 10         | 4                 | 2                | 16         |
| Services marchands     | 18         | 16                | 6                | 40         |
| Services non marchands | 7          | 5                 | 2                | 14         |
| <b>Total</b>           | <b>316</b> | <b>184</b>        | <b>155</b>       | <b>655</b> |

La prédominance du commerce dans l'activité informelle n'est pas un effet d'échantillonnage dans le cas spécifique de Koutiala où l'on a dénombré 6'794 points d'activités dont les 2/3 (4'576) dans le commerce (Tableau 2.4.1.2).

**Tableau 2.4.1.2. Comptage des points d'activités à Koutiala**

|                           | Patron(ne)   |              | Total        |
|---------------------------|--------------|--------------|--------------|
|                           | Homme        | Femme        |              |
| Agriculture/élevage/pêche | 16           | 9            | 25           |
| Viande/poisson            | 79           | 8            | 87           |
| Textile/cuir              | 423          | 9            | 432          |
| Bois/meuble               | 146          | 21           | 167          |
| Métaux                    | 171          | 0            | 171          |
| Eau/électricité/gaz       | 36           | 5            | 41           |
| Commerce                  | 2 873        | 1 703        | 4 576        |
| Réparation                | 370          | 2            | 372          |
| Hôtel/restaurant          | 55           | 86           | 141          |
| Transport/communication   | 47           | 20           | 67           |
| Services personnels       | 178          | 18           | 196          |
| Autres                    | 383          | 136          | 519          |
| <b>Total</b>              | <b>4 777</b> | <b>2 017</b> | <b>6 794</b> |

Les activités artisanales sont dominées par les textiles et cuirs, les métaux et le bois tandis que les services marchands concernent principalement l'hôtellerie et la restauration ainsi que les services personnels.

Une des caractéristiques essentielles d'une entreprise informelle est le non enregistrement. Aussi, dans notre échantillon, seulement 15% des entreprises ont un enregistrement qui porte principalement sur la patente (14%) alors que l'enregistrement au registre du commerce (RC) ne représente que 5%. L'enregistrement fiscal est plus accentué à Koutiala (22%) que dans l'hinterland (10% urbain et 3% rural). L'enregistrement à l'INPS est des plus faibles, 1% dans l'hinterland rural et 2% à Koutiala (Tableau 2.4.1.3).

**Tableau 2.4.1.3. Enregistrement de l'entreprise informelle**

|                            | Koutiala | Hinterland urbain | Hinterland rural | Total |
|----------------------------|----------|-------------------|------------------|-------|
| Registre du commerce       | 9%       | 1%                | 1%               | 5%    |
| NIF/Patente                | 22%      | 10%               | 3%               | 14%   |
| INPS                       | 2%       |                   | 1%               | 1%    |
| Au moins un enregistrement | 23%      | 10%               | 3%               | 15%   |

Au chapitre des raisons de non enregistrement, les patrons d'UPI évoquent volontiers le caractère non obligatoire d'un tel acte (36%) ou l'ignorance d'une telle nécessité (28%). Le caractère contraignant de l'enregistrement n'est évoqué que dans 9% des cas.

Le non enregistrement peut s'expliquer par la prédominance de l'analphabétisme dans le secteur informel. En effet, 2 entrepreneurs informels sur 3 (68%) n'ont pas été à l'école, à raison de 87% dans l'hinterland rural, 67% dans l'hinterland urbain et 60% à Koutiala. Sur les 32% qui ont été à l'école, 20% n'ont pas dépassé le premier cycle de l'enseignement fondamental.

Au faible niveau d'instruction des chefs d'UPI correspond le faible niveau de scolarisation de la main d'œuvre informelle qui est à 70% analphabète. Seulement 3% des employés auraient suivi une formation technique ou professionnelle classique. Ce milieu ambiant peu scolarisé explique une partie importante des caractéristiques de l'entreprise informelle.

En plus du non enregistrement, l'entreprise informelle se caractérise également par la non tenue d'une comptabilité écrite formelle. Dans le cas de cette étude, 79% des UPI ne tiennent aucune comptabilité. Celles qui tiennent une quelconque forme de comptabilité privilégient la prise de notes personnelles (11%) ou les registres d'achat/vente (8%). Même dans la ville de Koutiala, la situation n'est pas meilleure.

Une autre caractéristique de l'entreprise informelle est qu'elle soit généralement créée par un seul individu. En cas d'association, c'est tout aussi généralement avec d'autres membres de la famille ou alors la famille tout entière crée l'entreprise.

Enfin, les entreprises informelles sont tenues aussi bien par des hommes que par des femmes, la proportion étant de 51% contre 49%. Cependant cette

proportion change en faveur des femmes (55%) à Koutiala et des hommes (64%) dans l'hinterland rural.

Enfin, les entreprises informelles semblent de création plus récente, majoritairement en 2000 et cela indépendamment du milieu.

Les raisons qui sous-tendent la création d'UPI sont multiples, les plus importantes étant:

- ⌘ obtenir un meilleur revenu dans 42% des cas, jusqu'à 52% dans l'hinterland rural, ce qui confère à l'activité informelle le statut d'activité secondaire
- ⌘ être indépendant dans 28% des cas, jusqu'à 31% à Koutiala et 36% dans l'hinterland urbain, ce qui fait du secteur informel le principal refuge de ceux qui quittent la campagne pour la ville.

Il faut remarquer que le fait de n'avoir pas trouvé d'emploi salarié dans le secteur moderne (grande ou petite entreprise) ne représente au total que 8% des motifs de création d'entreprises informelles, 5 à 6% dans l'hinterland contre 11% dans la ville de Koutiala.

Nonobstant la relative résistance à l'enregistrement, le statut juridique des UPI peut être établi au regard de la constitution du capital. De ce point de vue, le statut de SCS (Société en commandite simple) correspondrait à la situation de la plupart des entreprises de l'échantillon (75%) suivi de celui de Société à capital à raison de 15% pour la SAU (Société anonyme unipersonnelle), 7% pour la SARLU (Société anonyme à responsabilité limitée unipersonnelle) et 1% pour la SARL.

Les 655 UPI totalisent un volume d'emploi de 1'095 personnes dont 37% de femmes contre 63% d'hommes, soit une taille moyenne de 1.7 travailleurs par entreprise. Ce volume représenterait 92% de l'emploi total non agricole dans la zone, ce qui ne laisse au secteur formel qu'un volume d'emploi peu significatif de seulement 8%. Toutefois, ce rapport est de 82% contre 18% dans la ville de Koutiala. La taille de l'UPI augmente au fur et à mesure qu'on quitte la campagne pour la ville-pôle, 1.5 dans l'hinterland rural, 1.6 dans l'hinterland urbain et 1.8 à Koutiala. L'emploi féminin est proportionnellement plus important dans l'hinterland urbain qu'à Koutiala .

L'emploi informel se singularise de l'emploi formel par son caractère relativement plus familial (78%), ce qui laisse peu d'opportunité d'embauche à toute personne hors de ce cadre familial et cela indépendamment des besoins en ressources humaines particulières. Ainsi, seulement 22% des employés n'ont pas de lien avec la famille du chef d'entreprise, ce qui se réduit d'ailleurs à 10% dans l'hinterland rural.

Cette préférence pour les liens familiaux est appelée à perdurer, d'autant plus que 42% des chefs d'entreprises embaucheraient en priorité des parents ou proches contre seulement 27% non affiliés. En dépit de leurs expériences professionnelles probables, les ex salariés du secteur moderne ne représenteraient que 8% des intentions d'embauche contre 14% pour des ex apprentis.

Les ex apprentis proviennent du secteur informel où l'apprentissage constitue 22% (8% apprenti payé et 14% non payé) des formes d'emploi informel. Il faut dire que le salariat reste une pratique peu courante, les salariés ne représentant que 4% du personnel. Du coup, les plus importantes catégories socioprofessionnelles demeurent le travailleur à son propre compte (41%) ou étant son propre patron (19%) et l'aide familial (11%). S'associer hors de la famille reste une conduite marginale, seulement 4% des employés étant des associés, d'où la préférence pour l'entreprise individuelle dans le secteur informel.

La particularité familiale de l'emploi informel explique la prédominance des travailleurs permanents (71%) par rapport aux travailleurs temporaires (29%). Ce caractère permanent de l'emploi est plus accentué dans le milieu urbain (74% de l'emploi informel à Koutiala et 76% dans l'hinterland urbain). Sa plus faible importance dans l'hinterland rural s'explique par l'alternance de l'activité informelle avec les travaux champêtres pendant la saison des pluies.

Le caractère permanent de l'emploi informel doit être relativisé compte tenu de la courte ancienneté de cette main d'oeuvre, elle-même consécutive à la jeunesse de l'entreprise. Près de 3 travailleurs sur 4 (73%) n'ont pas plus de 5 ans d'ancienneté.

#### **2.4.2. Conditions de travail**

Les conditions de travail dans le secteur informel sont déterminées par un ensemble de facteurs dont le lieu d'exercice de l'activité, le niveau d'équipement, le mode d'apprentissage, le recrutement et la nature des contrats de travail, le volume des tâches et la rémunérations.

Il existe une grande diversité de lieux d'exercice de l'activité informelle, allant du local fixe à l'ambulant en passant par des places improvisées sur la voie publique ou au marché. Ainsi, à Koutiala, ils sont majoritairement ambulants (20%) ou exercent à domicile sans installation particulière (19%). Par contre, dans l'hinterland urbain, les postes improvisés sur le marché

public (18%), les ambulants (14%) et le domicile sans installation particulière, sont les lieux d'exercice les plus fréquents. Dans l'hinterland rural, le lieu privilégié d'exercice est le domicile avec ou sans installation particulière (40%)

Les 71% qui n'ont pas de local fixe (78% Koutiala, 70% Hinterland urbain et 64% Hinterland rural) évoquent comme raisons principales d'exercice de l'activité dans de telles conditions:

- ✎ la non nécessité de disposer d'un local (40%)
- ✎ la commodité d'exercer sans local (31%)
- ✎ les difficultés financières (21%).

La non nécessité de disposer d'un local n'est pas la principale raison évoquée dans l'hinterland urbain où c'est plutôt la commodité d'exercer sans local qui prédomine. La non disponibilité de local approprié à l'exercice de l'activité informelle n'est que très peu avancée comme raison d'exercer autrement que dans un local fixe.

Quant à ceux qui exercent dans un local fixe (29%), ils sont principalement propriétaires dudit local (49%) ou locataires (29%), la location étant plus courante à Koutiala que partout ailleurs.

Les 83 UPI de Koutiala de notre échantillon qui sont locataires paient mensuellement un loyer moyen de 36'240 fcfa contre un loyer médian de 22'500 fcfa. Le local est estimé avoir une valeur de 296'760 fcfa en moyenne mais pour une médiane de 75'000 fcfa.

En matière d'équipement de base, les UPI disposent d'électricité seulement dans 13% des cas, à raison de 25% Koutiala, 2% Hinterland urbain et 3% Hinterland rural et 2% de téléphone. Par contre, une sur cinq dispose d'eau courante pour 22% à Koutiala et 33% dans l'hinterland rural. Ce niveau d'équipement paraît relativement faible et est de nature à limiter la productivité du secteur.

En dehors du capital, constitué du local et des équipements de base, le second facteur de production est la main d'œuvre dont le principal mode d'apprentissage reste celui sur le tas (53%), encore plus accentué dans l'hinterland rural (62%) qu'à Koutiala (48). Près d'un tiers des travailleurs déclarent avoir appris leur métier dans de petites entreprises et 1% dans de grandes en milieu urbain. La formation par l'école technique (2%) semble plutôt marginale.

Dans la majorité des cas, la main d'œuvre n'est pas liée à l'entreprise informelle par un quelconque contrat ferme. Aussi, 38% des 47% qui ne sont pas chefs UPI n'ont aucun contrat de travail, 7% n'ont qu'un contrat oral. Le contrat écrit ne représente que 2% au total.

L'absence de contrat écrit s'explique par le fait que déjà 58% du personnel sont propriétaires de leur entreprise et 27% leur sont parents ou amis. A défaut, le personnel est directement recruté par le chef UPI. Le recours à des bureaux privés de placement ou à des annonces dans la presse n'est pas encore une pratique courante, certainement parce qu'il n'y a pas encore de bureau de placement informel si ce n'est le recrutement direct sans intermédiaire.

Les 655 UPI distribuent mensuellement plus de 35 millions de francs cfa de salaire, soit un taux moyen de 32'373 fcfa par employé allant de 12'632 fcfa dans l'hinterland urbain à 47 449 fcfa à Koutiala en passant par 21 604 fcfa dans l'hinterland rural. Il faut relativiser ces niveaux de salaire car 36% des employés n'ont pas de salaire et seulement 6% bénéficient de salaire fixe. Le mode de rémunération privilégié est la participation au bénéfice (37%), bien avant la rémunération encore présente à la tâche (15%). Cette tendance générale est la même à Koutiala où seulement 10% des employés ont un salaire fixe.

Les rares employés qui sont rémunérés en tant que salariés, ont leurs salaires généralement fixés au cas par cas à la suite de négociations individuelles, sinon le chef UPI fixe les salaires de façon à sauvegarder un bénéfice conséquent pour son activité.

Aucun employé ne bénéficie de congé payé. Ils sont au total 7% à bénéficier d'un quelconque avantage, à raison de 13% à Koutiala et 3% dans l'hinterland rural contre aucun avantage dans l'hinterland urbain. A Koutiala, 1% des employés bénéficieraient d'une inscription INPS. Les près de 3% qui bénéficient d'autres avantages reçoivent généralement des avantages non formalisés et irréguliers tels que cadeaux en nature, contributions de l'entreprise à leurs obligations sociales de mariage, baptême, funérailles et fêtes religieuses.

Le volume d'heures travaillées dans le secteur informel paraît relativement élevé. Ainsi près de la moitié (48%) des employés travaillent plus de 120 heures par mois dont 17% plus de 240 heures soit 8 heures par jour sans aucun jour de repos dans la semaine. Les volumes sont encore plus importants à Koutiala que dans l'hinterland, la ville étant plus détachée des habitudes paysannes du travail temporaire.

La relative surcharge de travail s'explique en partie par le manque de personnel, surtout de personnel qualifié, ajouté à l'instabilité du personnel et à son indiscipline dans le travail.

Au-delà de ces difficultés avec la main d'œuvre, les entreprises informelles souffrent:

- ⌘ de la faiblesse de la demande (52%), plus accentuée dans l'hinterland rural (55%) et à Koutiala (53%) que dans l'hinterland urbain (49%)
- ⌘ des difficultés d'accès au crédit (47%) et de son coût élevé lorsqu'il est accessible (38%) encore plus cruciales dans l'hinterland rural (54% respectivement 46%)
- ⌘ de l'atomisation de la concurrence (45%), notamment dans l'hinterland rural et à Koutiala
- ⌘ des difficultés d'approvisionnement en matières premières (35%) surtout dans l'hinterland rural (51%)
- ⌘ etc.

En plus de ce constat général, l'hinterland rural évoque le sous-équipement (46%) comme entrave à la promotion de l'entreprise informelle ainsi que la non maîtrise des techniques de fabrication (29%) et des méthodes d'organisation et de gestion (28%). A Koutiala, les UPI se plaindraient plus de la réglementation (15%) que dans l'hinterland.

### **2.4.3. Performances du secteur**

La performance du secteur s'apprécie surtout à travers le volume d'activités dudit secteur, mesuré par le chiffre d'affaires et son évolution ainsi qu'à travers la dynamique observée d'une année sur l'autre et les stratégies de relance face à d'éventuelles réductions de la demande.

Le chiffre d'affaires de l'entreprise informelle semble dépendant des saisons. Ainsi, à Koutiala, le maximum d'entreprises font peu d'affaires de juin à septembre, soit la période des pluies quand la campagne connaît ses moments de soudure. La même ville réalise le maximum de chiffres d'affaires d'octobre à avril. Le schéma est le même pour les deux hinterlands sauf que la période de maximum dans l'hinterland rural va jusqu'au mois de mai.

A l'opposé du maximum, la plupart des entreprises réalisent leur minimum de chiffre d'affaires de juin à septembre, voire depuis mai pour l'hinterland rural.

Les caractéristiques centrales de ces chiffres d'affaires peuvent être mesurées par la recette mensuelle moyenne, la médiane ou le mode. Ainsi, le chiffre d'affaires moyen oscille entre 60'288 fcfa de minimum et 213'243 fcfa de maximum. Pour ce qui est de la ville de Koutiala, ce montant varie entre 51'974 et 212'297 fcfa. La moyenne est plus élevée dans l'hinterland rural que partout ailleurs. Mais au regard des autres caractéristiques centrales, les niveaux de Koutiala sont plus élevés. La recette mensuelle la plus courante, à Koutiala est de 10'000 fcfa de minimum et de 50'000 fcfa de maximum.

Par rapport à la dynamique observée d'une année sur l'autre, les entreprises semblent presque équitablement partagées entre les 3 situations suivantes:

- ≡ en progression, 31%
- ≡ activité demeurée stable, 33%
- ≡ en régression, 36%.

La régression est plus importante à Koutiala (43%) que dans l'hinterland tout comme la stabilité est plus prononcée dans l'hinterland urbain (43%) et la progression dans l'hinterland rural (39%).

Enfin, quant aux stratégies de relance face à d'éventuelles réductions de la demande, la diversification de la demande est la stratégie dominante quel que soit le milieu (38%) mais surtout dans l'hinterland urbain (40%). Autrement, les entreprises se voient dans l'obligation de baisser leur marge bénéficiaire ou de chercher d'autres emplois. D'autres stratégies peuvent être envisagées avant que l'entreprise informelle ne recoure en dernier ressort à la réduction des salaires ou à la compression du personnel, ce qui traduit une relative solidarité dans l'épreuve comparativement aux entreprises du secteur moderne ou à l'administration.

Des limites objectives peuvent cependant s'opposer à une plus grande diversification des activités, entre autres:

- ≡ la qualité des produits surtout des produits primaires sur le marché, dès lors qu'il s'agit davantage de produire ce qui peut se vendre que de produire ce que l'on sait faire
- ≡ le faible accès au crédit y compris au micro-crédit
- ≡ le non accompagnement dans la mise en place de formations techniques (gestion, protection de l'environnement, modes de production, etc.)
- ≡ la réglementation et la pression fiscale ou l'absence d'incitations fiscales.

#### **2.4.4. Investissement et financement**

En matière d'investissement, ce sont au total 99 entreprises qui ont procédé à de nouvelles acquisitions, soit 15% des 655 entreprises de l'échantillon, à raison de 7% basées à Koutiala (45 entreprises) contre 6% dans l'hinterland rural (38 entreprises) et 2% dans l'hinterland urbain (16). L'investissement prend généralement la forme de renouvellement notamment de l'outillage, d'extension et accessoirement de modernisation.

Il ressort que seulement une entreprise de Koutiala a procédé à la modernisation de son local et une seule entreprise de l'hinterland rural a procédé à la modernisation de son outil de production et une autre à l'extension du bureau. Quatre entreprises de Koutiala ont procédé au renouvellement de l'outil de production. Les réparations apparaissent paradoxalement marginales.

Les principales sources de financement des entreprises informelles restent l'épargne ou les dons. La microfinance n'interviendrait que dans 3% des cas, au même niveau que les prêts familiaux.

Lorsque le financement est acquis, les UPI l'utiliseraient en priorité dans l'accroissement de leur stock de matières premières (40%), ensuite dans l'amélioration de l'outil de production (14%). Ces deux premiers usages sont encore plus importants dans l'hinterland rural.

Au-delà des deux précédentes utilisations du crédit, une troisième consisterait à ouvrir un autre établissement informel, soit dans la même activité sinon dans une autre activité. Dans ce derniers cas, il s'agirait du commerce de détail, qu'il soit spécialisé (47%) ou général (12%). Dans l'hinterland rural, il ne s'agira que du seul commerce spécialisé de détail, tandis que dans l'hinterland urbain et dans une moindre mesure Koutiala, l'élevage serait également envisagé.

#### **2.5. Secteur moderne**

Le secteur moderne de Koutiala et de son hinterland est dominé par des entreprises de services et quelques industries. Un échantillon de ces entreprises a été enquêté et a permis de dégager un certain nombre de caractéristiques dudit secteur. Ces unités modernes sont principalement basées à Koutiala (à peu près 4 entreprises sur 5), accessoirement dans l'hinterland urbain et très peu dans l'hinterland rural (Tableau 2.5.1).

**Tableau 2.5.1. Répartition des entreprises du secteur moderne**

|                                   | Koutiala | Hinterland<br>urbain | Hinterland<br>rural | Total |
|-----------------------------------|----------|----------------------|---------------------|-------|
| Agriculture                       |          | 2                    |                     | 2     |
| Industrie                         | 6        |                      | 1                   | 7     |
| BTP                               | 1        |                      |                     | 1     |
| Commerce                          | 5        |                      |                     | 5     |
| Transport (et télécommunications) | 4        |                      |                     | 4     |
| Services marchands                | 17       | 3                    |                     | 20    |
| Services non marchands            | 13       | 4                    | 1                   | 18    |
| Total                             | 46       | 9                    | 2                   | 57    |

Sur l'échantillon de 57 unités, 20 sont des entreprises de services marchands, 18 de services non marchands et 7 industries. Les services marchands comprennent:

- ⌘ le réseau de distribution d'eau de Koutiala à partir de deux forages à Sogomougou sur une longueur de desserte de 57 km pour un millier d'abonnés
- ⌘ le réseau électrique long de 146 km d'une puissance de 1'092 kW desservant 3'112 abonnés en basse tension et 16 en moyenne tension
- ⌘ une infrastructure hôtelière de 6 hôtels et de 5 motels à Koutiala ainsi qu'un certain nombre de campements et pied-à-terre à Koutiala et dans son hinterland
- ⌘ un système financier relativement dense incluant une demi dizaine de banques (BDM, BIM, BMS, BNDA, BOA) et les institutions de microfinance (Kafo Jiginè, Kondo Jigima, CAECE, CANEF, AIDSO, Nyesigiso, etc.).

Les services non marchands se composent essentiellement d'écoles communautaires, de CSCOM et de l'administration déconcentrée.

Quant aux industries, elles comprennent en dehors des boulangeries et des fabriques de boissons:

- ⌘ 4 usines d'égrenage CMDT pour une capacité annuelle de 111'000 tonnes en plus de l'usine de Karangana dans l'hinterland rural pour une capacité de 37'000 tonnes
- ⌘ 1 usine HUICOMA
- ⌘ 1 oléagineux
- ⌘ 1 laiterie
- ⌘ la fabrique d'aliment bétail SNF/FAMAB

Dans le domaine des transports et télécommunications, le secteur est représenté par la SOTELMA et les deux opérateurs de téléphonie mobile (MALITEL et IKATEL).

Au total, les 57 entreprises de notre échantillon représentent un volume d'emploi de 1'439 dont 905 permanents et 534 temporaires. Koutiala absorbe 83% des emplois contre 6% pour l'hinterland urbain et 11% pour l'hinterland rural (Tableau 2.5.2). Du point de vue branche, l'industrie occupe 40% des emplois existants, contre 31% pour les services non marchands, 21% pour les services marchands, le reste revenant aux transports (3%), commerce (2%), agriculture (2%) et BTP (1%). Au titre de l'industrie, les principaux employeurs sont la CMDT et HUICOMA.

## **2.6. Transport, communications et autres services marchands**

Dans cette sous-section, seront successivement analysés les infrastructures routières, l'économie du transport, les services publics de communication, d'eau et d'électricité ainsi que les services d'intermédiation financière.

### **2.6.1. Infrastructures routières**

Le réseau routier de la localité de Koutiala et de son hinterland comprend le réseau de routes classées et celui de routes non classées, ce dernier réseau étant essentiellement constitué de voies réalisées par la CMDT. Ce réseau totalise une longueur de 4'505 km dont:

- ⌘ 356 km de route nationale, sur les 4 routes bitumées que sont la RN 11, la RN 12, la RN 13 et la RN 14
- ⌘ 429 km de piste entretenue, la RL 32, la RL 33, la RL 34 et la voie Karangasso-N'Togonasso
- ⌘ 3'720 km de piste saisonnière.

Rapporté à la superficie de l'espace considéré, ce réseau équivaut à une densité de 31.4 km pour 100 km<sup>2</sup>, ce qui correspond à un réseau relativement dense comparé à la moyenne nationale qui n'est que de 1.0 km pour 100 km<sup>2</sup>. Toutefois, en excluant les pistes saisonnières (83% du réseau), généralement en mauvais état et très souvent impraticables pendant l'hivernage, la densité du réseau redescend à 5.5 km pour 100 km<sup>2</sup>. Si l'on ne prend en compte que les seules routes nationales, la densité est de 2.5 km pour 100 km<sup>2</sup>, légèrement en deçà de la densité moyenne de la CEDEAO estimée à 3.1 km pour 100 km<sup>2</sup>, mais très inférieure à la moyenne africaine qui est de 4.7 km pour 100 km<sup>2</sup>.

Les principaux corridors routiers de la zone d'étude sont:

- ≡ Bamako – Ségou – Koutiala – Sikasso – Abidjan
- ≡ Bamako – Ségou – Koutiala – Kouri – Bobo Dioulasso
- ≡ Gao – Mopti – San – Koutiala – Sikasso.

La relative densité du réseau routier de Koutiala et de son hinterland rapproche plus qu'au plan national les zones de production des principaux marchés de commercialisation, la distance moyenne pouvant être évaluée à moins de 10 km.

En matière de gestion des infrastructures routières, la commune a en charge les routes classées routes communales, l'Etat se chargeant des routes nationales, la région des routes régionales et le cercle des routes locales.

#### **2.6.2. Economie du transport**

L'activité du transport concerne aussi bien le transport de marchandises que le transport de passagers. Son intensité peut être appréciée par rapport à la dispersion des principales foires de l'hinterland où s'exprime l'essentiel de la demande de transport. A cela, il faut ajouter le transit en faveur des principales villes du pays (surtout Bamako, Ségou, Sikasso, Mopti) et des pays limitrophes (Burkina Faso et Côte d'Ivoire). En effet, la position géographique de Koutiala fait de cette ville un carrefour de voies de communication favorable à d'intenses échanges commerciaux. En une semaine d'observation, un important mouvement de véhicules a été apprécié sur les principales voies d'accès:

- ≡ près de 600 remorques et semi-remorques et près de 200 minicars à la sortie de Wolobougou en direction de Ségou
- ≡ 350 remorques et semi-remorques plus 150 minicars à la sortie PKA 11 en direction de Sikasso
- ≡ 100 remorques et semi-remorques plus 50 minicars à la sortie de San sur la route Sévaré – Gao.

Pour ce qui est du transport interne, la demande de transport émane à 62% de l'hinterland rural (dont 52% pour le transport bord champ) et à 24% de l'hinterland urbain et le reste (14%) de la ville de Koutiala. Ce transport traduit le mouvement des marchandises et des personnes en direction des différentes foires hebdomadaires de la zone. L'importance de l'hinterland rural dans la demande locale résulte de la commercialisation bord champ du coton où *"avoir eu sa production de coton enlevée par le camion au champ"* est signe de productivité et de fierté pour le paysan.

L'offre de transport est assurée par des transporteurs de Koutiala et d'ailleurs y compris des pays limitrophes. En 2004, la Direction nationale des transports (DNT) évalue à 1'136 véhicules le parc total de véhicules de transport à Koutiala:

- ≡ 4 camionnettes bâchées
- ≡ 69 minicars
- ≡ 8 autocars
- ≡ 112 camions
- ≡ 63 camions citernes
- ≡ 459 tracteurs routiers
- ≡ 405 semi-remorques
- ≡ 16 remorques.

Au trafic classique par véhicules motorisés, il faut ajouter un important trafic surtout de marchandises par charrettes à traction animale, la charrette symbolisant la réussite économique en milieu rural.

En somme, l'activité de transport est un véritable complexe avec une multitude d'activités en amont et en aval:

- ≡ le commerce d'hydrocarbures (Koutiala compte 9 stations modernes d'essence)
- ≡ les ateliers de réparation et d'entretien des véhicules
- ≡ les activités hôtelières et de restauration
- ≡ le commerce de véhicules
- ≡ les services d'assurances et l'intermédiation financière.

Au dire des acteurs, les principaux problèmes dans l'économie des transports se résument en:

- ≡ l'insuffisance des voies bitumées et le mauvais état des routes non bitumées
- ≡ le trop grand nombre de postes de contrôle et la lenteur du contrôle aux postes
- ≡ l'apparente absence de réglementation du nombre et de la configuration des ralentisseurs qui éprouveraient énormément le mécanisme de freinage des véhicules et notamment des poids lourds
- ≡ la trop forte pression fiscale
- ≡ les difficultés d'accès au financement bancaire
- ≡ le risque de constitution de monopoles de fait avec la disparition des petits transporteurs.

### **2.6.3. Services publics**

Au chapitre des services publics, la zone d'étude bénéficie de l'effectivité de la plupart d'entre eux, qu'il s'agisse de télécommunication ou d'eau et d'électricité. Le réseau de télécommunications se compose de:

- ⌘ lignes SOTELMA, à usage individuel à Koutiala, M'Pessoba et Karangana et à usage collectif dans les mêmes localités plus Konséguéla, Molobala et Zébala
- ⌘ lignes administratives à Koutiala, Konséguéla, M'Pessoba, Sorobasso et Songoua
- ⌘ la téléphonie mobile à Koutiala et dans un certain nombre de localités en constante augmentation
- ⌘ la téléphonie rurale, relativement bien disséminée.

Le réseau électrique EDM couvre les villes de Koutiala et de M'Pessoba. L'électrification de la ville de Koutiala ne remonte qu'à 1972 avec l'installation d'une centrale EDM pour 310 abonnés contre 10 fois plus en 2001 quand la puissance installée est passée à 1.1 MW sur une longueur de 146 km et desservant 8 des 12 quartiers de la ville. De nos jours, l'éclairage public y est assuré sur une quarantaine de points d'éclairage.

Dans les autres localités, les besoins d'électricité sont satisfaits par des plateformes multifonctionnelles, par l'énergie solaire et les sources traditionnelles d'énergie.

Le réseau d'adduction d'eau s'opère à partir des deux forages de Sogomougou sur une longueur de 57 km pour desservir un millier d'abonnés. A ce réseau, il faut ajouter un certain nombre de bornes-fontaines au nombre de 15 dans les communes de Fagui, Sinkola, Konina, Miéna, Kafo-Faboli, Konséguéla, N'Tossoni, M'Pessoba, Sincina, Nafanga, Zébala, Zafigui et Gouadji-Kao. Les besoins d'approvisionnement en eau sont assurés dans les autres localités par des forages et des puits modernes gérés pour la plupart par des associations ou groupements villageois.

### **2.6.4. Intermédiation financière**

Le développement de la culture du coton, de son industrie de transformation et des activités connexes, a entraîné l'essor des échanges monétaires, d'où l'attrait des principales banques opérant dans le pays, BDM, BIM, BOA, BNDA, BMS. Parmi celles-ci, la BNDA semble avoir joué un rôle de leader plus ou moins spécialisé dans les opérations agricoles surtout le

financement de l'approvisionnement en intrants et la commercialisation des récoltes dans des opérations de traite appelées campagnes agricoles.

Dans le même temps, les besoins d'épargne et de crédit des petits producteurs ont encouragé la microfinance à s'implanter dans les localités urbaines et semi-urbaines. A ce jour, la plupart des caisses de microfinance du Mali y sont présentes avec Kafo Jiginè en tant que réseau le plus dense et le plus connu des paysans, auquel s'ajoutent les autres institutions telles que Kondo Jigima, CAECE, CANEF, Nyesigiso, AIDSO, etc..

### **3. Les acteurs de l'économie locale**

Dans le processus de développement local, on s'intéresse aux acteurs locaux au moins pour deux raisons:

- ⌘ la décentralisation modifie le système d'acteurs au niveau local et engage à de nouvelles pratiques dans l'appui aux initiatives de base
- ⌘ les acteurs sur le terrain connaissent une évolution de leurs missions nécessitant adaptation et renforcement de compétences.

Sur chacun de ces acteurs, il s'agit d'en faire une présentation succincte essentiellement en terme de forces et de faiblesses et de mettre l'accent sur leurs rôles respectifs dans le processus de développement.

On distingue 5 classes d'acteurs de l'économie locale:

- ⌘ les ménages et les unités de production informelles
- ⌘ les entreprises formelles
- ⌘ la commune
- ⌘ les administrations déconcentrées
- ⌘ les autres administrations.

#### **3.1. Ménages et UPI**

Le ménage est défini comme étant l'ensemble des personnes vivant sous le même toit (une même résidence principale), mangeant dans le même plat et placées sous l'autorité d'un chef appelé chef de ménages. On estime à 77'250 le nombre total de ménages de la zone d'études à raison de 12'161 pour Koutiala, 2'829 pour l'hinterland urbain et 62'260 pour l'hinterland rural.

La comptabilité nationale regroupe le ménage et l'entreprise individuelle informelle dans une seule entité, ce d'autant plus qu'il est difficile de dissocier les "comptes" d'une telle entreprise des revenus et dépenses du ménage dont des membres sont employés dans ladite entreprise. L'entreprise informelle est une unité de production dépourvue d'un numéro d'enregistrement administratif et/ou de comptabilité écrite formelle. Les enquêtes Ecoloc établissent pour la zone d'étude un ratio de 1.5 UPI par ménage, ce qui équivaut à une population d'environ 100'000 UPI. Les comptes de ces UPI se fondent dans les comptes des ménages et ont été traités comme tels dans l'élaboration de la matrice de comptabilité sociale.

Le rôle de cette classe d'acteurs (ménages et UPI) est déterminant dans la dynamique de l'économie locale, dans la distribution du revenu local notamment par les transferts et dans la mobilisation des ressources fiscales.

A ce titre, elle doit être davantage associée au processus de décision au niveau local. En effet, aucun développement durable ne peut être enclenché dans l'ignorance de ces acteurs et de leurs aspirations. Cette participation doit être à la hauteur de leur nombre et de leur contribution effective à la création de richesse locale.

Cette participation s'opèrera par les organisations de représentation des UPI à savoir les nombreuses associations d'artisans, de commerçants et de producteurs ruraux. On dénombre à Koutiala plus de 24 associations d'artisans affiliées à l'UAAK (Union des associations d'artisans de Koutiala) et couvrant une trentaine de corps de métiers. Les commerçants sont regroupés au niveau de la chambre locale de commerce et d'industrie et surtout au sein de l'ASCODEMACK (Association des commerçants détaillants du marché central de Koutiala) qui revendique plus de 2'300 détaillants dont environ 40% de femmes. Les transporteurs dont beaucoup sont dans le secteur informel sont regroupés dans 4 syndicats qui composent la coordination locale du transport qui à son tour revendique 146 membres.

Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, les producteurs sont regroupés en associations et coopératives. Les intervenants de la filière bétail-viande (emboucheurs, aviculteurs, marchands de bétail, bouchers, éleveurs, etc.) sont regroupés en 33 associations toutes membres de l'ULFBV (Union locale de la filière bétail-viande). Dans les filières coton et céréales, les opérateurs sont regroupés en SYCOV (Syndicat des cotonniers et vivriers) composé d'AV (Association villageoise), d'APC (Association de producteurs de coton) et de CPC (Coopérative de producteurs de coton)

### **3.2. Entreprises formelles**

A la différence des UPI, les entreprises formelles sont celles qui ont un numéro d'enregistrement et qui tiennent une comptabilité écrite formelle. L'enquête Ecoloc sur le secteur moderne en a dénombré 57 essentiellement dans le domaine de la transformation et de l'intermédiation financière. Celles-ci jouent un rôle important dans la création de richesse surtout dans la modification de la structure productive et dans la création d'emplois ainsi que la distribution de salaires. Par contre, leur contribution à la mobilisation de ressources fiscales locales reste marginale parce que ces entreprises formelles sont assujetties à l'imposition au réel dont les principaux produits, exceptées la patente et la licence, sont essentiellement destinés au budget national et non à des budgets régionaux encore moins locaux.

Le principal défi avec ces acteurs serait de les amener à saisir les opportunités d'investissement local et à s'impliquer davantage dans le

processus de développement local durable et ce au-delà de leurs intérêts trans-territoriaux. Chaque entité formelle peut être individuellement partie prenante au processus de décision en faveur de la commune et de son hinterland.

### **3.3. Commune**

Conformément aux dispositions de la loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la loi 96-056 du 16 octobre 1996, la commune urbaine comme celle de Koutiala est la collectivité territoriale décentralisée de base composée de quartiers et de villages rattachés. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dirigée par un Conseil communal qui élabore et adopte le plan de développement économique, social et culturel.

Le sursaut du développement local se fera essentiellement sous l'impulsion de la commune en tant qu'entité décentralisée responsable de la gestion des affaires locales. Le transfert de compétences doit l'amener à jouer un rôle central similaire à celui que l'Etat a jusqu'ici joué en l'absence de décentralisation i.e.:

- ⌘ susciter la demande locale surtout en matière d'investissement par des travaux d'intérêt collectif dont l'exécution sera confiée à des entreprises locales
- ⌘ accompagner les initiatives populaires de base soit directement soit en association avec des partenaires au développement
- ⌘ utiliser rationnellement les ressources fiscales locales collectées et convaincre les contribuables de l'utilité de cette mobilisation de ressources par la réalisation d'actions qui répondent aux besoins des populations
- ⌘ mobiliser des ressources additionnelles y compris par l'emprunt en faveur de l'investissement dans la fourniture des infrastructures et équipements collectifs.

### **3.4. Administrations déconcentrées**

Les administrations déconcentrées regroupent les administrations publiques, autres que la commune, basées dans la zone d'étude e.g. camps militaires, gendarmerie et police. S'ajoutent à ce groupe, les écoles et formations sanitaires si plus de la moitié de leurs ressources (revenus de la propriété compris) sont constituées de transferts en provenance de

l'administration publique. Dans le cas contraire, ces écoles et formations sanitaires sont rangées dans les "autres administrations" en tant qu'institutions privées à but non lucratif.

A Koutiala, les principales structures déconcentrées de l'Etat sont celles:

- ≡ de l'administration territoriale
- ≡ de la justice, le tribunal de première instance et le tribunal de travail
- ≡ de la sécurité et de la défense
- ≡ d'éducation, l'académie d'enseignement, les Centres d'animation pédagogique et les lycées publics
- ≡ de la santé
- ≡ du développement rural et de l'environnement, la conservation de la nature, l'appui conseil à l'aménagement et l'équipement rural
- ≡ des finances, les impôts, la perception et les douanes
- ≡ de statistiques et de planification
- ≡ des TP et urbanisme
- ≡ des domaines
- ≡ de l'assainissement
- ≡ de la météorologie
- ≡ de l'hydraulique et de l'énergie
- ≡ du développement social
- ≡ de la jeunesse
- ≡ de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille

Les ressources sont constituées de transferts de ressources publiques de l'Etat vers les régions et des régions vers les cercles. L'élaboration des comptes de cette classe d'acteurs a montré toutes les difficultés de répartition des ressources de la région affectées au niveau du cercle en l'absence de toute clé précise d'affectation, l'exécution budgétaire apparaissant trop centralisée au niveau de la région et marginalisant de ce fait le rôle des acteurs locaux. La contribution de ces acteurs à l'essor de l'économie locale est ainsi réduite à l'utilisation par les ménages résidants des salaires distribués.

### **3.5. Autres administrations**

Les autres administrations regroupent:

- ≡ les antennes locales des administrations ou des projets de développement
- ≡ l'ensemble des institutions privées à but non lucratif, structures et organisations non gouvernementales au service des ménages, églises, associations, clubs, etc.

Les ressources de ces administrations sont constituées des transferts reçus des cotisations et prélèvements sur leurs membres ainsi que des budgets de fonctionnements fournis par leurs principaux bailleurs de fonds.

L'implication de ces acteurs au processus de développement local prendra plusieurs formes dont :

- ≡ le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles
- ≡ la participation à la gestion des affaires publiques communales avec un accent particulier sur la participation des femmes au processus de prise de décision au sein des instances de décision
- ≡ le maintien et le renforcement des réseaux de solidarité traditionnelle
- ≡ la redynamisation du cadre de concertation inter acteurs (Conseil de cercle, commune, autorités administratives, élus locaux, organisations de développement, services techniques, etc.).

#### **4. Enjeux et défis de la commune**

D'après les dispositions de la loi 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, la commune est chargée de l'élaboration de son plan de développement économique, social et culturel. En vue de l'exécution dudit plan, les mêmes dispositions législatives confèrent à la commune une autonomie financière. Dans la pratique, la commune se trouve confrontée à trois défis majeurs:

- ⌘ la mobilisation plus efficace de ses ressources fiscales
- ⌘ l'affectation desdites ressources prioritairement à la réalisation des infrastructures et équipements de base
- ⌘ la gestion plus efficiente du stock de capital local (évalué à 42.3 milliards de francs cfa – à partir de l'estimation du capital public [Tableau 4.2.2.1] et dont le besoin d'entretien théorique serait de 2.1 milliards à raison de 5%).

##### **4.1. Fiscalité**

L'analyse de la fiscalité locale a pour objectif d'identifier d'éventuelles possibilités de mobilisation de ressources fiscales additionnelles pour la commune. Pour ce faire, elle procède à l'inventaire des différents impôts et taxes existants, évalue le niveau de la mobilisation des ressources fiscales et identifie les dysfonctionnements de la chaîne fiscale tout en évaluant le rendement potentiel de chaque impôt et taxe.

###### **4.1.1. Inventaire des impôts et taxes**

En s'appuyant sur la loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, l'Etat transfère certains impôts et taxes à la gestion des communes, lesquels impôts et taxes sont soit prévus par le Code général des impôts (CGI) soit institués par délibération des conseils communaux.

L'ensemble des impôts et taxes de la commune peut se scinder en 3 groupes:

- ⌘ Impôt sur les personnes représenté par la Taxe de développement régional et local (TDRL) et la taxe de voirie
- ⌘ Impôt et taxe professionnelle comprenant la patente ou la licence, la vignette synthétique, la taxe sur les débits de boissons et gargotes, le droit de stationnement des taxis et véhicules de transport en commun et la taxe sur les charrettes à bras

- ⌘ Autres impôts et taxes assimilés i.e. la taxe sur le bétail, la taxe sur les armes à feu, la taxe de marché, la taxe sur les sorties de véhicules et la taxe sur l'autorisation de construire.

Instaurée par le Code général des impôts, la TDRL est, telle que stipulée par l'article 289, assise sur les personnes âgées de 14 ans et plus résidant au Mali au 1er janvier de l'année d'imposition ou y fixant leur résidence dans le courant de l'année d'imposition, à l'exception toutefois des hommes de troupe, des indigents, des élèves et étudiants. Après l'abolition de l'impôt per capita en 1992, la TDRL demeure aujourd'hui le seul véritable impôt sur les personnes, au taux de 2'500 fcfa révisable à la hausse ou à la baisse jusqu'à  $\pm 25\%$  sur délibération du conseil communal e.g. le taux est actuellement de 1'875 fcfa à Koutiala, soit une décote de 25%. Son application suppose le recensement général de toutes les personnes imposables installées sur le territoire de la commune, base d'établissement des deux types de rôles que sont:

- ⌘ le rôle nominatif dans lequel sont consignés les noms de tous les contribuables retenus pour l'imposition
- ⌘ le rôle numérique qui précise le nombre d'imposables par famille et les montants dus correspondants.

Après approbation du conseil communal et signés par le maire, les deux rôles sont exécutoires par arrêté du gouverneur de région après analyse et vérification par les services locaux des impôts. Le recouvrement est assuré par les services techniques de l'Etat et le produit est réparti, conformément aux dispositions de la loi n°00-044 du 07 juillet 2000 déterminant les ressources fiscales des communes, des cercles et des régions, à hauteur de:

- ⌘ 80% pour la commune
- ⌘ 15% au cercle
- ⌘ 5% à la région.

A l'instar de la TDRL, la taxe de voirie est déterminée à l'aide du nombre de familles issu de l'émission des rôles numériques à raison de 2'000 fcfa par famille. Cette taxe est l'équivalent de la taxe de ramassage des ordures ménagères.

Au chapitre des impôts professionnels, les patentes et licences sont aussi cédées comme la TDRL par le budget de l'Etat aux budgets communaux. Elles sont des impôts directs liés aux activités de commerce, d'industrie ou toute profession exercée au Mali, sous le régime du bénéfice réel. Il faut préciser que la licence n'est due que par les contribuables exerçant le commerce de boissons alcoolisées ou fermentées, ce qui dans le cas de Koutiala ne concerne que la succursale locale de BRAMALI, les autres

n'étant pas soumis au régime du bénéfice réel mais plutôt à celui de l'impôt synthétique matérialisé par la vignette synthétique.

L'émission et le recouvrement des impôts professionnels sont l'œuvre des services locaux des impôts au moyen d'un rôle où sont inscrits les contribuables appelés articles, chaque rôle pouvant porter jusqu'à 200 articles. Le rôle est exécutoire par arrêté du gouverneur de région.

Le produit du recouvrement des patentes et licences est réparti à raison de:

- ≡ 60% pour la commune
- ≡ 25% au cercle
- ≡ 15% à la région.

Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur à 30 millions de francs cfa et non assujetties au régime du bénéfice réel, la taxe professionnelle est matérialisée depuis 1995 par un impôt synthétique dont le montant varie entre 10'585 fcfa et 1'200'000 fcfa en fonction du chiffre d'affaires et du type d'activités. Cet impôt serait une réponse à la requête de certains opérateurs économiques, notamment les transporteurs et commerçants qui, faute de comptabilité éprouvaient des difficultés à s'acquitter du montant de la patente qui leur était imposé et dont ils contestaient la véracité car ne correspondant à leur chiffre d'affaire réel.

Le produit du recouvrement de l'impôt synthétique est réparti (Tableau 4.1.1.1) à raison de:

- ≡ 11% pour la commune
- ≡ 88.47% au Budget d'Etat
- ≡ 0.53% hors Budget d'Etat.

**Tableau 4.1.1.1. Répartition du produit e l'impôt synthétique**

| Bénéficiaires | Part dans le montant total | Impôts et taxes couverts                                                                                        |
|---------------|----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Commune       | 11.00%                     | 10.45% Patente<br>0.55% Taxe de voirie<br>1.10% Cotisation Chambre de commerce<br>33.00% TVA                    |
| Budget d'Etat | 88.47%                     | 2.47% Contribution forfaitaire à la charge des employés<br>1.00% Impôts sur traitement et salaire<br>50.90% BIC |
| Hors budget   | 0.53%                      | 0.35% Taxe logement<br>0.18% Taxe de formation professionnelle                                                  |
|               | 100.00%                    | 100.00% 9 impôts et taxes                                                                                       |

Toujours dans la classe des impôts professionnels, la taxe sur les débits de boissons et gargotes, est payée une fois par an à raison de:

- ≡ 1'000 fcfa pour les buvettes et gargotes
- ≡ 2'500 fcfa pour les restaurants
- ≡ 3'000 fcfa pour les pâtisseries
- ≡ 15'000 fcfa pour les cabarets
- ≡ 50'000 fcfa pour les bars modernes.

Les deux derniers impôts professionnels sont des taxes locales récoltées aux abords du marché, à savoir:

- ≡ le droit de stationnement des taxis et véhicules de transport en commun, au taux journalier de 300 fcfa
- ≡ la taxe sur les charrettes à bras, au taux mensuel de 500 fcfa.

La classe des autres impôts et taxes assimilés est relativement hétérogène, comprenant:

- ≡ la taxe sur le bétail, au taux de 50 fcfa par tête d'ovin-caprin, 100 fcfa les asins, 250 fcfa les bovins et 800 fcfa les équins
- ≡ la taxe sur les armes à feu, au taux de 5'000 fcfa
- ≡ la taxe de marché en tant que droit de place sur les marchés et foires aux taux journaliers de 25 fcfa pour les vendeuses de condiments, 50 fcfa pour les petits étalagistes et 75 fcfa les gros tabliers
- ≡ la taxe sur les sorties de véhicules due par les véhicules de transports publics de personnes ou de marchandises sortant du territoire de la Commune et chargés dans la Commune, au taux de 250 fcfa pour les taxis bâchés, 500 fcfa pour les minicars et 1'000 fcfa tous les autres véhicules (cars, camions, etc.)
- ≡ la taxe sur les autorisations de construire quel que soit l'usage final de la construction (habitation ou professionnel) et conformément à la réglementation de la délivrance du permis de construire, actuellement

sous l'autorité du maire après avis favorables des services techniques de l'urbanisme, de l'assainissement et des domaines. Son taux est de 10'000 fcfa pour les maisons d'habitation et 25'000 pour les bâtiments industriels.

#### **4.1.2. Mobilisation des ressources fiscales**

Les ressources fiscales mobilisées dans la commune proviennent essentiellement de l'impôt professionnel et plus particulièrement de la patente (plus de la moitié du montant total dans tous les cas) suivi des autres impôts et taxes assimilés (17%) et plus particulièrement de la taxe sur les sorties de véhicules et enfin des redevances et recettes d'utilisation du domaine public dominées par le permis d'occuper et la taxe de marché (14%). Sur la période 2002-2003, les recettes ont baissé de 3.1% avec des baisses très importantes sur les impôts et taxes assimilés qui heureusement représentent moins de 1% des recouvrements totaux ainsi que sur l'impôt professionnel singulièrement sur la taxe sur les charrettes et celle sur les débits de boissons et gargotes (Tableau 4.1.2.1).

Pour ce qui est de la baisse des recettes sur l'impôt professionnel, il est étonnant que la taxe sur les débits de boissons et gargotes ne soit pas bien maîtrisée étant donné la facilité du pointage de l'effectif des redevables de cette taxe. L'évasion sur les charrettes peut provenir des difficultés de la maîtrise de leur nombre à cause de leur mobilité constante sinon du non reversement dans les caisses des taxes et pénalités qui résultent des nombreuses saisies de ces engins.

A l'opposé de ces baisses de recettes, on assiste à une augmentation:

- ⌘ des ressources provenant des prestations de services, qu'ils soient administratifs ou sanitaires
- ⌘ des autres impôts et taxes, singulièrement de la taxe sur les sorties de véhicules, de la taxe sur autorisation de construire et des vignettes sur les deux roues
- ⌘ du droit de stationnement des taxis et véhicules de transport en commun
- ⌘ de la taxe sur autorisation de construire.

En somme, les augmentations de recouvrement sont perceptibles dans les domaines où l'évasion fiscale est difficile. Ce sont:

- ⌘ le transport, en ce qui concerne la vignette mobylette et bicyclette, la taxe sur les sorties de véhicules et le droit de stationnement des taxis et véhicules de transport en commun

- ⌘ le bâtiment, en ce qui concerne la taxe sur autorisation de construire et le permis d'occuper
- ⌘ les prestations de services administratifs et sanitaires effectués jusqu'ici par la mairie.

**Tableau 4.1.2.1. Evolution du recouvrement des impôts et taxes (l'000 fcfa et %)**

|                                                               | 2002           |             | 2003           |             |
|---------------------------------------------------------------|----------------|-------------|----------------|-------------|
|                                                               | Montant        | %           | Montant        | %           |
| <b>Impôt sur les personnes</b>                                | <b>6 053</b>   | <b>5%</b>   | <b>5 808</b>   | <b>5%</b>   |
| // TDRL                                                       | 1 229          |             | 335            |             |
| // Taxe de voirie                                             | 4 824          |             | 4 656          |             |
| // ITS                                                        |                |             | 817            |             |
| <b>Impôt professionnel</b>                                    | <b>76 172</b>  | <b>64%</b>  | <b>68 703</b>  | <b>59%</b>  |
| // Patente                                                    | 74 356         |             | 67 823         |             |
| // Licence                                                    |                |             | 45             |             |
| // Taxe sur les charrettes                                    | 1 014          |             | 429            |             |
| // Taxe sur les établissements de nuit/dancing                |                |             |                |             |
| // Taxe sur les débits de boissons et gargotes                | 802            |             | 406            |             |
| <b>Impôts et taxes assimilés</b>                              | <b>513</b>     | <b>0%</b>   | <b>177</b>     | <b>0%</b>   |
| // Taxe sur le bétail                                         | 9              |             | 6              |             |
| // Taxe sur les armes à feu                                   | 24             |             | 9              |             |
| // Taxe sur les moulins                                       | 480            |             | 162            |             |
| <b>Autres impôts et taxes assimilés</b>                       | <b>16 462</b>  | <b>14%</b>  | <b>19 803</b>  | <b>17%</b>  |
| Vignette mobylette et bicyclette                              | 6 609          |             | 6 752          |             |
| Taxe sur publicité et affichage                               | 180            |             | 72             |             |
| Taxe sur divertissement                                       | 85             |             | 27             |             |
| Taxe sur autorisation de construire                           | 320            |             | 380            |             |
| Taxe sur sorties de véhicules                                 | 9 268          |             | 12 572         |             |
| Autres                                                        |                |             |                |             |
| <b>Redevances et recettes d'utilisation du domaine public</b> | <b>17 434</b>  | <b>14%</b>  | <b>15 766</b>  | <b>14%</b>  |
| Taxe sur le marché                                            | 8 264          |             | 6 380          |             |
| Droit de stationnement des taxis et transport en commun       | 405            |             | 428            |             |
| Redevance sur appareils distributeurs d'essence               | 60             |             |                |             |
| Permis d'occuper                                              | 8 512          |             | 8 887          |             |
| Autres redevances et recettes                                 | 193            |             | 70             |             |
| <b>Prestation de services</b>                                 | <b>3 188</b>   | <b>3%</b>   | <b>5 830</b>   | <b>5%</b>   |
| // Prestation de services sanitaires                          | 1 633          |             | 2 893          |             |
| // Prestation de services administratifs                      | 1 555          |             | 2 937          |             |
| <b>Total</b>                                                  | <b>119 822</b> | <b>100%</b> | <b>116 086</b> | <b>100%</b> |

#### 4.1.3. Disfonctionnement de la chaîne fiscale

Trois niveaux de disfonctionnement de la chaîne fiscale peuvent être identifiées:

- ⌘ de l'établissement des rôles à l'émission de l'impôt
- ⌘ de l'émission au recouvrement de l'impôt

- ⌘ du recouvrement à l'encaissement constaté dans les écritures comptables de la commune.

Chacun de ces niveaux de disfonctionnement peut s'apprécier par comparaison des montants d'impôts attendus avec les montants effectivement perçus ou encaissés. Les montants attendus sont calculés sur la base d'une estimation de la base imposable:

- ⌘ la population imposable de 14 ans et plus pour la TDRL
- ⌘ le nombre de ménages pour la taxe de voirie
- ⌘ le comptage des points d'activités pour l'impôt professionnel
- ⌘ l'inventaire de certains avoirs ou actifs sur lesquels sont assis divers impôts et taxes.

Au regard du recouvrement de 335'000 fcfa de TDRL en 2003, cela correspond à un paiement effectif de 1'875 fcfa per capita sur 179 personnes, ce qui correspond à un taux de recouvrement très faible au regard de la population de Koutiala estimée à plus de 90'000 habitants. La situation ne semble pas s'améliorer car en 2002, le nombre de personnes s'étant acquitté de cette taxe était de 655 personnes donc supérieur à son niveau de 2003, ensuite on estime à 3% le taux de recouvrement en 2004 et enfin on constate que les populations assimilent cette taxe à l'impôt de capitation tant décrié jusqu'à son abolition et surtout n'en voient pas l'utilité sociale. Il y a lieu de s'interroger sur la pertinence du maintien de cette taxe dans l'arsenal fiscal de la commune, taxe qui représente au mieux 1% des ressources fiscales.

Ce qui est vrai de la TDRL le serait de la taxe sur le bétail qui a en plus l'inconvénient d'être un impôt sur la principale forme d'épargne en milieu rural donc une pénalité sur les sources potentielles de financement de l'investissement.

L'incapacité des mairies à assurer correctement le ramassage des ordures ménagères justifie la réticence des populations à payer la taxe de voirie. La privatisation, au profit des GIE, de ce service collectif milite en faveur de l'abandon de cette taxe.

De façon générale, les impôts professionnels semblent être les mieux recouvrés. Ainsi, la patente, qui représente près des deux tiers des ressources fiscales de la commune, est recouvrée à plus de 92% et la licence à 100%. L'impôt synthétique est lui aussi recouvré à plus de 80%, le seul disfonctionnement à ce niveau pouvant résulter d'un mauvais comptage des points d'activités informelles. Ainsi, en 2004, cet impôt était émis pour 2'420 contribuables sur un comptage de 6'794 points d'activité, il est vrai non tous imposables à l'impôt synthétique. Enfin, il faut signaler que du fait que

l'impôt synthétique est vendu sous forme de vignette, l'émission et le recouvrement se font de manière concomitante.

Sur les 6'794 points d'activités recensés par Ecoloc pour la seule ville de Koutiala, 32% d'entre eux s'acquittent de la taxe de marché, perçue quotidiennement par des collecteurs employés par la mairie. A ce niveau il y a double disfonctionnement:

- ⌘ l'insuffisance des moyens humains ne permettant pas de toucher individuellement tous les contribuables
- ⌘ le non reversement de la totalité des recouvrements à la mairie.

La privatisation de la collecte de cette taxe (e.g. au profit d'un GIE) ou à défaut la réinstauration de la ristourne ou prime au mérite permettrait d'améliorer son taux de recouvrement. Le même problème se pose pour la taxe sur les débits de boissons et gargotes.

Au niveau de la taxe de sortie des véhicules qui n'est qu'un péage routier sur les 6 points de sortie de la ville de Koutiala, la seule difficulté résiderait dans le non reversement des sommes collectées dans les caisses de la commune.

Enfin en ce qui concerne la taxe sur les autorisations de construire, le service de l'urbanisme qui centralise tous les permis de construire délivrés par la mairie estime très faible le taux de recouvrement de cette taxe. Ainsi, en 2004, seulement 69 permis de construire avaient été délivrés alors que Ecoloc dénombrait 1'572 chantiers en construction dans la ville de Koutiala, surtout dans les quartiers de Hamdallaye (437), Darsalam (298), Medina Coura (276), Koulikoro (186) et Missabougou (185). Il en résulte l'existence plus que probable de construction illicite. Ce phénomène s'explique par l'incroyable lourdeur dans la délivrance de ce permis.

En effet, toute la procédure autrefois centralisée au niveau des services techniques de l'urbanisme et de la construction, est aujourd'hui placée sous l'autorité communale qui ne délivre ledit permis qu'une fois tout le travail d'expertise technique abattu en amont par les services de l'urbanisme et de la construction qui y voient une perte de paternité d'où leur possible démobilisation dans le traitement diligent des dossiers. Il y a lieu de s'interroger sur la pertinence de la réforme ayant associé la mairie au processus de délivrance du permis de construire. Sans de réels efforts en vue de supprimer la lourdeur bureaucratique et d'écourter les délais de délivrance, il ne faut pas escompter un sursaut de civisme fiscal en matière de taxe sur les autorisations de construire.

De façon générale, la révision de la fiscalité communale doit répondre à un certain nombre d'impératifs dont:

- ⌘ un choix approprié de base d'imposition, en supprimant tout impôt de capitation au profit de l'impôt professionnel
- ⌘ une rationalisation de l'arsenal fiscal en évitant toute atomisation de la fiscalité assise sur tous les moindres détails d'actif ou d'avoir et aux rendements fort douteux
- ⌘ une détaxe des services collectifs jadis rendus par la mairie mais aujourd'hui plus efficacement rendus par le secteur privé ou coopératif
- ⌘ l'équité dans l'imposition des citoyens qui veut que l'impôt payé soit fonction du bénéfice que tire le contribuable de l'action collective et qu'il soit fonction de la capacité contributive de l'individu
- ⌘ etc.

## 4.2. Infrastructures et équipements de base

Le deuxième groupe d'enjeux de la commune après la fiscalité porte sur l'inventaire des infrastructures et équipements de base, l'évaluation du stock de capital local et la mesure de l'accessibilité des populations aux équipements collectifs.

### 4.2.1. Inventaire des infrastructures et équipements

Les différents types d'infrastructures et d'équipements sont ceux relatifs à l'habitat, à l'éducation et à la santé, au sport et à la culture, à l'eau et à l'électricité ainsi qu'à l'assainissement dont le problème se pose avec acuité dans les centres urbains.

En matière d'habitat, les constructions préférées sont les maisons à plusieurs logements indépendamment du milieu, ensuite les concessions, puis les maisons isolées beaucoup plus répandues en milieu rural. Koutiala se distingue également par les constructions sous forme de villa même si cela ne représente que 4% de l'ensemble des chantiers (Tableau 4.2.1.1).

**Tableau 4.2.1.1. Type d'habitat**

|                              | Koutiala | Hinterland urbain | Hinterland rural | Total |
|------------------------------|----------|-------------------|------------------|-------|
| Maison isolée                | 15%      | 8%                | 17%              | 13%   |
| Maison à plusieurs logements | 56%      | 61%               | 60%              | 59%   |
| Villa moderne                | 4%       |                   |                  | 2%    |
| Immeuble à appartements      | 1%       | 1%                |                  | 1%    |
| Concession                   | 24%      | 30%               | 23%              | 25%   |
| Total                        | 100%     | 100%              | 100%             | 100%  |

La première infrastructure éducative date de 1910 avec la création de la première école coloniale à Koutiala, alors construite en paille pour 6 classes. Cette école subira un grave incendie en 1947 et plus tard sera transférée à Lafiala pour devenir école de la Grande Cour en 1969. Aujourd'hui, les infrastructures éducatives concernent tous les établissements d'enseignement pré-scolaire, fondamental, secondaire, communautaire, les centres d'éducation pour le développement (CED) et les centres d'alphabétisation (CA). Si les premiers niveaux d'enseignement et les CED sont relativement bien répartis dans l'hinterland, l'enseignement secondaire est le privilège de Koutiala (Tableau 4.2.1.2)

**Tableau 4.2.1.2. Répartition des établissements d'enseignement**

|               | Koutiala | Reste du cercle | Reste de l'hinterland | Total |
|---------------|----------|-----------------|-----------------------|-------|
| Pré-scolaire  | 10       | 3               |                       | 13    |
| Fondamental   | 36       | 95              | 131                   | 262   |
| Secondaire    | 4        |                 |                       | 4     |
| Communautaire | 3        | 88              | 6                     | 97    |
| CED           | 38       | 12              | 3                     | 53    |
| Medersa       | 31       | 32              | 8                     | 71    |
| Total         | 122      | 230             | 148                   | 500   |

Les 4 établissements d'enseignement secondaire de Koutiala sont:

- ✎ le lycée d'enseignement secondaire général Danzé Koné
- ✎ le lycée technique agricole
- ✎ l'école spéciale d'enseignement technique (ESET)
- ✎ le CFPK.

Du point de vue partage des responsabilités, le premier cycle de l'enseignement fondamental est sous la tutelle des communes, le second cycle sous celle des cercles, l'enseignement secondaire est géré par la région.

Après l'éducation, la première infrastructure sanitaire aura été la "Société de prévoyance" créée en 1935. Ensuite, les centres de santé coloniaux ont été restructurés en dispensaires et aujourd'hui les dispensaires en CSCOM et autres centres de santé. C'est le cas des dispensaires de Zangasso et de Sogomougou (à Koutiala) tous créés en 1957 et aujourd'hui transformés en CSCOM.

Aujourd'hui, la situation sanitaire fait apparaître un total de 92 établissements sanitaires dont 86 dans le cercle de Koutiala (comprenant 37 centres de santé dont le centre de santé de référence de cercle, 28 CSCOM, 21 maternités) et 6 dans l'hinterland hors cercle. A cela, il faut ajouter les 25

pharmacies et dépôts de médicaments et les 3 cabinets privés de soins de santé dont un dentaire de la seule ville de Koutiala.

Pour ce qui est du partage des responsabilités, les communes sont responsables de la gestion des dispensaires et maternités, les cercles les centres de santé de référence chargés de la supervision des différentes structures de santé de tout le cercle, les régions les hôpitaux régionaux. Quant aux CSCOM, ils sont gérés par les ASACO (Associations de santé communautaire) à travers leurs trois organes que sont le Conseil d'administration, le Comité de gestion et le Comité de surveillance.

Les infrastructures de sport et de culture comprennent :

- ⌘ les terrains de sport, dans tous les chefs lieux de communes avec 5 dans la seule ville de Koutiala qui abrite également le stade municipal
- ⌘ les infrastructures de loisir dont la salle de spectacle de Koutiala, la salle de cinéma privée de Koutiala
- ⌘ les sites touristiques dont la Cascade de Kaniko à Sincina, la Case de M'Pewo à M'Pessoba, le Vestibule de M'Pewo à M'Pessoba, le Tiélé ou Pierre Noire à Zanzoni, la Mare sacrée Dongo ou Onou de N'Tarla, la Case des Reliques de Korodougou à N'Tarla, les Caïmans Sacrés de Ouolobougou, etc...).

En matière d'approvisionnement en eau et électricité, le schéma d'aménagement et de développement du cercle de Koutiala répertorie:

- ⌘ 57 km de réseau de distribution d'eau pour 1'030 abonnés pour un potentiel de 7 millions de mètres cubes d'eau
- ⌘ 146 km de réseau électrique pour une puissance installée de 1'092 kw pour 3'128 abonnés
- ⌘ les localités desservies en téléphonie rurale notamment dans les communes de M'Pessoba, Zangasso, Molobala, Mièna, Soukoumba , Konséguéla , Sincina et Kaniko.

L'hydraulique, urbaine et rurale est sous la responsabilité des communes, avec la plupart des infrastructures gérées par des groupements ou associations villageoises.

Dans le domaine de l'assainissement, il n'existe pas de réseau cohérent d'évacuation des eaux usées et des eaux de ruissellement. La ville de Koutiala ne compterait que 4 km de caniveaux artificiels et 22.5 km de collecteurs naturels. On estime à 18% la proportion de concessions possédant un puisard qui dans bien des cas d'ailleurs ne respecte ni les normes d'emplacement ni de dimension.

#### **4.2.2. Evaluation du stock de capital local**

L'évaluation du stock de capital local a pour but d'estimer les besoins de ressources pour l'entretien des infrastructures afférentes ainsi que leur renouvellement périodique après amortissement. Ce stock se décompose en stock de capital public et en stock de capital privé. Le capital public se compose essentiellement de:

- ⌘ bâtiments publics
- ⌘ linéaires de route, d'adduction d'eau, de réseau électrique et de caniveau.

L'évaluation de ce capital se ferait facilement par application du coût unitaire (historique ou de remplacement) aux quantités physiques des infrastructures considérées. Son tableau récapitulatif (Tableau 4.2.2.1) précise également le niveau de fonction (locale, régionale ou nationale) ainsi que la structure responsable de la gestion de l'actif considéré.

Le stock de capital privé comprend:

- ⌘ les constructions fixées au sol
- ⌘ les installations commerciales et industrielles assimilables à des constructions
- ⌘ certains terrains (sols et dépendances des propriétés bâties).

A défaut d'un cadastre qui contiendrait les informations relatives aux éléments ci-dessus, l'évaluation du patrimoine foncier privé a été faite à l'aide des enquêtes ménages et UPI et des enquêtes secteur moderne. Les premières enquêtes permettent de connaître le mode d'habitat de chaque ménage (maison isolée, maison à plusieurs logements, villa moderne, immeuble à appartements, concession) sur la base duquel l'évaluation du foncier bâti (habitation et bâtiment pour activités informelles) est faite sur la valeur du bâtiment en cas de vente. Les deuxième enquêtes portent sur les bâtiments à caractère commercial, industriel et professionnel. Pour le foncier non bâti, sa valeur est égale à la valeur de la terre en cas de vente.

Le principal mode d'occupation de l'habitat à Koutiala et dans son hinterland demeure la propriété foncière sans titre définitif (59% dans l'ensemble avec 93% en milieu rural). La location est importante uniquement dans le milieu urbain (33% à Koutiala et 29% dans l'hinterland urbain). La propriété avec titre foncier reste encore l'exception notamment dans l'hinterland urbain.

**Tableau 4.2.2.1. Estimation du capital public**

|                                         | Nombre | fonction |                     | Structure responsable |
|-----------------------------------------|--------|----------|---------------------|-----------------------|
|                                         |        | locale   | régionale nationale |                       |
| Circulation                             |        |          |                     |                       |
| km de bitume                            | 356    |          |                     | Etat                  |
| km de terre                             | 429    |          |                     | Cercle                |
| Transport                               |        |          |                     |                       |
| gare routière                           | 1      |          |                     | Mairie                |
| Energie                                 |        |          |                     |                       |
| linéaire réseau électrique (km)         | 146    |          |                     | Mixte                 |
| points lumineux                         | 40     |          |                     | Mairie                |
| centrales (capacité en kw)              | 1 092  |          |                     | Mixte                 |
| (Télé)communication                     |        |          |                     |                       |
| nombre de lignes téléphoniques          | 6 330  |          |                     | Etat                  |
| bureau de poste                         | 6      |          |                     | Etat                  |
| Eau                                     |        |          |                     |                       |
| linéaire réseau d'adduction             | 57     |          |                     | Mixte                 |
| production (Millions m <sup>3</sup> )   | 7      |          |                     | Mixte                 |
| puits et forages                        | 1 232  |          |                     | Mairie                |
| Assainissement et environnement         |        |          |                     |                       |
| linéaire de caniveau (km)               | 4      |          |                     | Mairie                |
| drainage (km)                           | 22.5   |          |                     | Mairie                |
| Education                               |        |          |                     |                       |
| écoles maternelles                      | 13     |          |                     | Mairie                |
| écoles primaires                        | 483    |          |                     | Cercle/mairie         |
| lycées – collèges                       | 4      |          |                     | Etat                  |
| Santé et social                         |        |          |                     |                       |
| dispensaires                            | 71     |          |                     | Mairie                |
| maternités                              | 21     |          |                     | Mairie                |
| Activités commerciales                  |        |          |                     |                       |
| marchés couverts                        | 1      |          |                     | Mairie                |
| marchés hebdomadaires                   | 130    |          |                     | Mairie                |
| abattoir                                | 6      |          |                     | Mairie                |
| centre artisanal                        | 1      |          |                     | Mairie                |
| hôtels, campements et pied-à-terre      | 28     |          |                     | Mixte                 |
| Culture et sport                        |        |          |                     |                       |
| centres culturels                       | 2      |          |                     | Mairie                |
| terrains de sport                       | 52     |          |                     | Mairie                |
| Administration et services déconcentrés |        |          |                     |                       |
| mairie                                  | 47     |          |                     | Mairie                |
| services techniques des ministères      | 16     |          |                     | Etat                  |
| préfecture – sous-préfecture            | 6      |          |                     | Etat                  |
| gendarmerie                             | 6      |          |                     | Etat                  |
| postes de police                        | 1      |          |                     | Etat                  |
| tribunal                                | 1      |          |                     | Etat                  |
| bureaux de douane                       | 1      |          |                     | Etat                  |
| perception                              | 1      |          |                     | Etat                  |

A défaut de pouvoir évaluer tout le foncier bâti de Koutiala, l'inventaire des chantiers permet d'estimer la valeur du bâti en cours de réalisation. Ainsi, les 1'572 chantiers répertoriés par les enquêtes Ecoloc peuvent être estimés avoir une valeur nominale d'environ 6 milliards de francs cfa, compte tenu

des différents stades de finition. Cette estimation s'est faite sur la base de valeurs unitaires plus ou moins conventionnelles (Tableau 4.2.2.2).

**Tableau 4.2.2.2. Estimation de la valeur vénale des chantiers de Koutiala (Mille fcfa)**

|                                          | Habitat traditionnel |       | Habitat en dur ou en banco |       | Villa moderne |        |
|------------------------------------------|----------------------|-------|----------------------------|-------|---------------|--------|
|                                          | Nombre               | PU    | Nombre                     | PU    | Nombre        | PU     |
| Fondation                                | 1                    | 500   | 124                        | 1 500 | 8             | 4 500  |
| Fondation + mur                          | 4                    | 750   | 787                        | 2 250 | 90            | 6 750  |
| Fondation + mur + toit                   |                      | 1 250 | 109                        | 3 750 | 28            | 11 250 |
| Fondation + mur + toit + portes&fenêtres | 3                    | 1 500 | 240                        | 4 500 | 37            | 13 500 |
| En cour de finissage                     |                      | 1 750 | 76                         | 5 250 | 29            | 15 750 |
| Achevée récemment                        | 2                    | 2 000 | 28                         | 6 000 | 6             | 18 000 |
| Total                                    | 10                   |       | 1 364                      |       | 198           |        |

#### 4.2.3. Accessibilité aux équipements collectifs

L'inventaire des infrastructures a révélé un certain nombre de déséquilibres entre communes à corriger afin de permettre à l'ensemble des communes et de leurs habitants un accès plus équilibré aux commodités publiques. Il a aussi révélé l'insuffisance du niveau intrinsèque desdites infrastructures surtout dans une perspective de peuplement de l'espace et plus particulièrement de l'espace urbain.

En général, l'accessibilité se traduit par la possibilité de bénéficier des prestations et services publics mis à la disposition des populations sans exclusive. Les déterminants de l'accessibilité sont d'ordre physique ou géographique (distance et état des routes), économique (essentiellement les revenus sur lesquels sont prélevés les frais des prestations de services) et d'ordre socioculturel ou religieux (tradition, niveau d'éducation, préjugé, interdit coutumier, etc.).

En matière d'éducation, certains indicateurs classiques de mesure de l'accès à l'école sont en deçà des niveaux nationaux e.g. 63% de taux brut de scolarisation contre une moyenne nationale de 67%, avec un taux pour les filles à 51% contre 60% au niveau national. Si au plan national, 63% des ménages habitent à moins de 5 km d'une école primaire, il faut craindre que ce pourcentage ne soit moindre pour Koutiala et son hinterland. Plus surprenant est que dans cette zone cotonnière, le taux d'alphabétisation des adultes est plus faible qu'au niveau national (17% contre 24% avec 11% pour les femmes contre 16%).

Les disparités dans le domaine de l'éducation s'observent également au niveau de la santé. Ainsi, 33% des ménages se situent à moins de 5 km d'un centre de santé contre 42% au niveau national. Encore 79% des ménages sont à moins de 15 km d'un centre de santé, aussi seulement 19% des consultations font-elles appel à la médecine moderne.

En matière d'approvisionnement en eau, 78% des ménages ont recours à des puits non aménagés à raison de 75% à Koutiala et de 80 à 82% dans l'hinterland rural et urbain. Le Robinet intérieur ou extérieur semble être le privilège de la seule ville de Koutiala. Les bornes et forages constituent 16% (jusqu'à 19% pour l'hinterland rural et 17% pour l'hinterland urbain) des sources d'approvisionnement en eau des ménages.

L'accès à l'énergie se mesure par le mode d'éclairage du ménage et la source d'énergie pour la cuisson. Le pétrole reste le principal mode d'éclairage à Koutiala (62% des ménages) et dans son hinterland (84% hinterland urbain et 86% hinterland rural). L'électricité ravitaille le tiers des ménages dans la ville de Koutiala contre seulement 9% dans l'hinterland urbain et 4% dans l'hinterland rural. Les autres modes d'éclairage sont la bougie, l'huile de karité, etc.

Dans 97% des cas, l'énergie pour la cuisson est de source ligneuse (bois, charbon, sciure), presque source exclusive dans la ville de Koutiala. Dans l'hinterland, le pétrole est également utilisé comme source d'énergie de cuisine, généralement à l'aide de réchauds à pétrole.

La production électrique à partir de 397 plaques solaires "Yelen kura" approvisionne les localités de Bramban, Konséguéla, Molobal, M'Pessoba et Koutiala pour un total de 383 ménages, 2 mosquées, 4 CSCOM, 1 école, 2 mairies et 5 associations féminines. A cela s'ajoute la production de 50 pompes éoliennes artisanales et de 50 digesteurs à biogaz.

L'accès au téléphone à Koutiala et dans son hinterland demeure faible, seulement 9% des ménages (8% dans l'hinterland rural) y sont abonnés.

En matière de voirie et d'assainissement, les réalisations paraissent très timides, seulement 370 mètres linéaires de caniveaux et collecteurs dans la ville de Koutiala pour une prévision de 4'700 mètres linéaires. Les caniveaux n'existent qu'au centre commercial et réalisés sur un prêt de l'Office malien de l'habitat. Avec autant de déficit de viabilisation de la ville, l'évacuation des eaux s'opère principalement sur la rue (62% des eaux de ménage). La faible dotation des ménages en égouts et fosses sceptique ne remédie à l'insuffisance de l'assainissement public.

A l'insuffisance des moyens modernes d'évacuation des eaux usées de ménage s'ajoute la prépondérance des types d'aisance primaires sous forme de latrine commune très sommairement aménagée (71% des types d'aisance). Les toilettes avec chasse d'eau sont encore rares dans le milieu urbain, 6% à Koutiala et 7% dans l'hinterland urbain et il n'est pas non plus rare de dénombrer des rues soumises à l'épanchement des eaux de toilette dans les rues.

L'insuffisance de l'assainissement est aggravée par les sérieux problèmes environnementaux auxquels sont confrontés Koutiala et son hinterland notamment du fait de la pollution des eaux de la rivière par les déchets industriels, de la pollution de l'air par les mêmes déchets industriels et par les déchets solides (surtout plastiques) déversés par le centre commercial et les ménages, lesquels déchets ne sont ni collectés ni évacués.

## **5. Dynamique de l'économie locale**

L'élaboration des comptes locaux consiste à construire un cadre synthétique structurant, permettant d'apprécier le niveau de développement de l'économie locale et de comprendre le rôle central de la ville principale ou ville-pôle. Le traitement des données d'enquêtes permet d'élaborer les différents comptes locaux qui sont à leur tour agrégés dans un tableau d'ensemble appelé Matrice de comptabilité sociale. Cette matrice permet de dégager le profil de l'économie locale sous forme d'un document synthétique contenant les informations essentielles de la réalité complexe de l'économie étudiée.

Comme le TEI (Tableau des échanges industriels – décomposition de l'activité économique en secteurs et branches), la MCS reflète les échanges interbranches et les comptes extérieurs, auxquels elle ajoute les comptes des agents que sont les ménages et UPI, le secteur moderne, la commune et les administrations. L'intégration des agents aux branches permet d'apprécier la dynamique de l'économie locale mesurée par un ensemble de coefficients dont le niveau rend compte des effets de la variation de la demande sur la valeur ajoutée et ses principaux déterminants.

### **5.1. Equilibre des ménages**

Les comptes des ménages sont équilibrés en revenus et en dépenses suivant le principe que les revenus des uns correspondent aux dépenses des autres. De la MCS, il ressort un équilibre des ménages d'environ 11.5 milliards fcfa. En revenu, ce montant provient des transferts entre ménages de la zone d'étude (6.5 milliards fcfa), de la rémunération du travail (2.8 milliards), des excédents bruts d'exploitation, surtout des UPI (1.7 milliards) et des transferts reçus des administrations déconcentrées et des autres administrations (0.5 milliards). En dépenses, cet argent est utilisé à l'achat des produits des différentes branches d'activités (1 milliard fcfa), à l'épargne (1.4 milliards), aux transferts entre ménages de la zone (1.4 milliards) et enfin et surtout à des transferts hors zone d'étude (7.6) et le reste sous forme de primes d'assurances, d'impôts et taxes payés par les ménages à la commune et à l'administration déconcentrée.

Pour mieux comprendre la constitution du revenu des ménages, l'enquête Ecoloc relative au volet "Emploi et revenu" permet d'en établir la structure. Ainsi, la moitié des revenus de rémunération du travail provient de l'emploi principal, contre 37% à l'emploi secondaire.

Si dans l'ensemble, l'activité principale procure la moitié du revenu du travail, cette part n'est que de 31% à Koutiala contre 70% dans l'hinterland rural et 71% dans l'hinterland urbain. Ainsi, l'importance de l'activité secondaire est liée à la ville principale (57% de la rémunération du travail à Koutiala), ce qui dénote une plus grande importance du secteur informel à Koutiala que dans le reste de la zone d'étude.

S'agissant du revenu de l'activité principale, il provient à 36% de l'hinterland rural et 32% de Koutiala comme de l'hinterland urbain. Du point de vue des branches d'activités, ce revenu provient essentiellement de l'agriculture (47%) et du commerce (35%), soit 82% pour ces deux seules branches, le reste (18%) provenant des 5 autres branches d'activités.

Le poids important de l'agriculture est dicté par l'hinterland rural (84% du revenu principal) et accessoirement par l'hinterland urbain (38%). L'importance du commerce est mise en relief par l'hinterland urbain (57%) et par Koutiala (45%). Les services marchands restent importants à Koutiala qui en est pourvoyeur pour son hinterland. Les services non marchands seraient plus importants dans l'hinterland rural qu'urbain à cause de la prédominance du secteur public dans la fourniture des services publics comme l'éducation et la santé dans ce milieu.

Quant à l'emploi secondaire, il est une pratique beaucoup plus courante à Koutiala que dans le reste de la zone et procure conséquemment plus de revenu. La principale source de revenu secondaire reste le commerce (86%) sauf dans l'hinterland urbain où les activités agricoles sont privilégiées (60% contre 16% au commerce) et où la pluriactivité est plus prononcée. Dans l'ensemble l'activité est un jumelage du commerce et de l'agriculture.

Les données d'enquêtes permettent d'établir les origines des transferts courants reçus par les ménages. Ceux-ci proviennent presque exclusivement de la zone d'étude, sans doute sous forme de transfert des "nouveaux citadins" vers leurs villages d'origine pour ce qui est des transferts d'argent et de la campagne vers la ville pour des transferts en nature.

Du côté des dépenses, il faut simplement souligner que l'autoconsommation apparaît relativement importante d'où le poids moins important des dépenses de consommation finale des ménages surtout en produits alimentaires. Aussi, une partie importante du revenu monétaire est-elle épargnée. Vu l'importance des transferts hors zone d'étude, Koutiala est dans la position d'une économie tournée vers le reste du pays et vers le reste du monde où certainement les opérateurs économiques investissent, Koutiala présentant peu d'opportunités d'affaires à leurs yeux.

## **5.2. La commune dans la MCS**

A l'instar des ménages, les comptes de la commune sont également équilibrés en ressources et en dépenses. Les ressources, à hauteur de 403 millions fcfa proviennent des transferts des administrations déconcentrées (52%), des impôts et taxes payés par les entreprises modernes (35%), des transferts reçus de l'hinterland (11%) et des ménages et UPI (2%). Les principaux postes de dépenses sont des achats de biens et services (34%), des transferts vers le reste du pays (33%) et vers l'hinterland (29%).

## **5.3. Comptes extérieurs**

Pour des besoins d'analyse, le compte des opérations avec l'extérieur est subdivisé en trois sous-comptes, hinterland, reste du pays et reste du monde. Le compte retrace les relations bilatérales de l'économie locale avec chacune des trois zones retenues et non pas les relations que ces zones peuvent avoir entre elles.

Comme les deux précédents comptes, chacun des trois sous-comptes extérieurs est équilibré en recettes et en dépenses. Le volume des échanges avec le reste du monde ou le reste du pays sont relativement plus importants qu'avec l'hinterland. Cette extraversion de l'économie locale est essentiellement le fait du coton et de ses dérivées.

## **5.4. La matrice de comptabilité sociale**

La MCS est un tableau carré à double entrée où, pour une année déterminée, sont enregistrés les flux comptables (correspondant aux transactions économiques) de recettes et de dépenses des agents économiques de la zone étudiée (recettes en ligne et dépenses en colonne). Ce qui fait qu'à l'intersection de chaque ligne et colonne, on peut lire une dépense du compte en colonne et un revenu du compte en ligne. Le compte est équilibré lorsque son total en ligne est égal à son total en colonne. Lorsque n-1 comptes sont équilibrés, le n<sup>ème</sup> l'est aussi.

Cette matrice décrit les interdépendances des secteurs de production et s'attache à retracer les relations entre la structure de la production et la distribution des revenus, les comportements d'accumulation ainsi que les échanges avec l'extérieur.

Par rapport au tableau d'échanges intersectoriels ou tableau d'échanges interindustriels (TEI) dont le but est de permettre de convertir la matrice des

flux en une matrice des rapports pour dégager les coefficients techniques, la principale innovation de la MCS est d'adjoindre des lignes et des colonnes correspondant aux branches et aux secteurs institutionnels qui spécifient l'économie étudiée.

La MCS rend compte des relations interbranches (on distingue 7 branches/produits: agriculture, industrie, BTP, commerce, transport, services marchands, services non marchands) relativement à la consommation intermédiaire et à la valeur ajoutée dont le total donne la valeur de la production de l'ensemble de branches. Pour une valeur ajoutée de 69 milliards fcfa, la production totale est de 123 milliards, soit une répartition de 56% en valeur ajoutée et 44% en consommation intermédiaire.

La dynamique interbranches est mesurée par les effets multiplicateurs des coefficients techniques en terme d'impact de toute variation de la demande sur un ensemble d'indicateurs. On distingue:

- ⌘ l'effet de la variation de la demande adressée à chaque branche sur sa production
- ⌘ l'effet de la variation de la production de chaque branche sur sa production locale de consommations intermédiaires
- ⌘ l'effet de la variation de la production locale de consommations intermédiaires de chaque branche sur sa valeur ajoutée
- ⌘ l'effet de la variation de la demande totale de chaque produit sur sa production
- ⌘ l'effet de la variation de la production de chaque bien sur sa demande totale
- ⌘ l'effet de la variation de la demande sur la valeur ajoutée de chaque produit.

Ces effets sont extraits de la matrice des coefficients techniques ou matrice de Leontief. Cette matrice permet ensuite de comprendre quel serait l'impact d'une variation unitaire de la demande sur la production et sur la valeur ajoutée. Ainsi, une augmentation de la demande adressée à la branche agriculture d'une unité monétaire entraîne une production supplémentaire de 1.87 nécessitant à son tour une consommation intermédiaire locale de 1.72 et créant une valeur ajoutée de 1.49 unités monétaires, toujours dans la branche agriculture. De l'autre côté, une augmentation d'une unité monétaire de la demande d'un produit agricole entraîne une augmentation de la production de ce produit de 2.50, augmentation de l'offre qui entraîne à son tour un accroissement de la demande de ce même produit de 2.05, le tout se soldant par une augmentation de la valeur ajoutée de 2.05.

Dans l'ensemble, la satisfaction des demandes additionnelles de certains produits crée proportionnellement plus de valeur ajoutée que d'autres. Une demande supplémentaire de 1 fcfa entraîne en produit BTP une richesse supplémentaire de 15.33 ou de 12.70 en services non marchands. Ce qui correspond à une valeur ajoutée de 3.29 dans la branche BTP nécessitant une consommation intermédiaire de 4.72 dans l'industrie.

Les multiplicateurs de la MCS permettent d'appréhender les effets d'entraînement des activités motrices. Un multiplicateur "sera petit si une grande partie des activités en amont et en aval se situent à l'extérieur de la zone étudiée ou si les revenus engendrés fuient à l'extérieur de cette zone ou encore s'ils servent à l'achat des produits importés". Ces multiplicateurs sont calculés à partir de la MCS par modélisation, sous les hypothèses:

- ⌘ l'économie locale n'est pas fermée d'où la prise en compte des interactions avec l'extérieur
- ⌘ la demande induit l'offre, il n'y a donc pas de contrainte de production
- ⌘ les prix ne sont pas pris en compte, donc l'offre des biens et services est parfaitement inélastique
- ⌘ les liaisons de production et de revenus en amont et en aval sont pris en compte.

## **6. L'économie locale en perspective**

La méthodologie appropriée pour examiner les perspectives d'une économie locale est celle de l'analyse prospective dont les principaux éléments sont l'élaboration d'une vision partagée du futur, la description d'un scénario dont on souhaite l'avènement et la mobilisation de toutes les ressources nécessaires pour y parvenir. Dans le contexte de Koutiala, les principaux éléments à prendre en compte dans cette perspective sont la problématique de l'urbanisation, le défi de la décentralisation et le dialogue entre acteurs locaux du développement. L'objectif à long terme est de faire de l'espace d'étude une aire de développement à hauteur des exigences du 21<sup>ème</sup> siècle.

### **6.1. Urbanisation et développement local**

Le développement local résulte d'un ensemble de facteurs exogènes et endogènes. Le principal facteur exogène est l'attrait des investisseurs extérieurs (qu'ils soient étrangers ou d'autres localités du pays). Il est cependant peu vraisemblable que des villes secondaires comme Koutiala puissent attirer suffisamment d'investisseurs extérieurs pour impulser la dynamique de son économie. Du coup, le développement de ces villes et partant de toute l'économie de l'arrière-pays découlera de la dynamique des relations multiformes ville-campagne, de laquelle dynamique dépend l'essor de l'économie solidaire.

La principale mesure de la dynamique des relations ville-campagne reste le taux d'urbanisation i.e. l'augmentation de la proportion de citadins dans la population totale. La croissance forte et continue de cette mesure facilite l'adoption de techniques de production plus intensives, nécessitant le recours aux intrants d'origine non primaire et donc entraînant une augmentation de la productivité et de la production agricole, toutes choses favorables à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la pauvreté rurale. En d'autres termes, le revenu monétaire des ruraux augmente proportionnellement au rapport entre le nombre de consommateurs urbains et le nombre de producteurs ruraux parce que ce revenu est fonction directe du surplus agricole commercialisé par actif. En échange, la ville offre à la campagne des services sociaux de base nécessaires au bien-être des ruraux.

Le développement de la ville entraîne l'expansion des marchés et le développement des infrastructures routières les reliant et donc du volume des échanges surtout ceux portant sur la commercialisation et la transformation des produits agricoles. En effet, le passage de l'agriculture de subsistance à l'agriculture de rente puis à l'agriculture commerciale est corrélé à la croissance de la demande urbaine locale et régionale.

## **6.2. Décentralisation et transferts de compétences**

Au regard des dispositions de la loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la loi 96-056 du 16 octobre 1996, les collectivités décentralisées ont compétence sur toutes les actions de développement des territoires concernés e.g.:

- ≡ élaboration, gestion et suivi des programmes de développement
- ≡ gestion domaniale et foncière
- ≡ protection de l'environnement
- ≡ institution de taxes rémunératoires des prestations et des redevances
- ≡ réglementation en matière de police administrative.

En plus de ces compétences générales, les collectivités ont des compétences spécifiques mais complémentaires, surtout relatives à la création et à la gestion des équipements collectifs de base tels que école, centre de santé, point d'eau potable, infrastructure routière, lieu de loisir et de culture. Il faut ajouter les domaines de l'aménagement du territoire et la réglementation de l'activité économique dans les secteurs du développement rural, de l'artisanat et du tourisme.

La mise en œuvre de ces dispositions générales nécessite un transfert réel de compétences de l'Etat aux collectivités décentralisées. Ce transfert de compétences ne sera effectif qu'accompagné des transferts de ressources matérielles, humaines et financières. Dans la pratique, la commune de Koutiala ne semble pas avoir bénéficié de l'effectivité de tant de transferts. En effet, aucun transfert à la commune ne serait encore effectif dans le domaine des compétences e.g. à ce jour, le maire ne peut même pas convoquer à une simple réunion de travail les services techniques de l'Etat si ce n'est par le canal du préfet alors que la plupart de ces services devait relever de l'autorité de la commune et en conséquence les ressources humaines y afférentes.

Au-delà de cet handicap, les ressources financières qui reviennent de droit à la commune sont gérées par l'Etat et le budget communal, élaboré par le conseil communal, doit être approuvé par le gouverneur de région. Il en est de même des subventions de l'Etat à la commune à propos desquelles il serait plus sage de ne pas les inscrire à son budget communal tellement le taux réel de décaissement paraît faible. En outre, la gestion des fonds d'entretien et de réparation des infrastructures de base échappe à la commune pourtant responsable de la mise à disposition desdites infrastructures au profit des populations.

### **6.3. Dialogue social**

Le développement de la commune sera l'œuvre de tout un ensemble d'acteurs locaux au rang desquels la mairie, les chefs de quartier, les syndicats, les chambres consulaires, les entreprises, les institutions financières, les GIE, les associations de femmes et de jeunes. L'Etat est exclu de cette task force dont le centre de gravité est la mairie qui malheureusement n'a aucune emprise sur les services techniques de l'Etat. Il demeure bien entendu un partenaire privilégié de la mairie.

Pour que le dialogue soit opérationnel, il faut éviter de faire miroiter des perspectives sur lesquelles les responsables locaux n'auraient pas d'emprise. Les sujets du dialogue toucheront aussi bien l'économie et le social que l'environnement et le culturel. Pour l'identification des enjeux de développement local et la définition ainsi que la mise en œuvre de projets collectifs locaux, le dialogue devra permettre de lever un certain nombre de blocages dont:

- ⌘ l'incompréhension possible entre plusieurs communes autour d'enjeux communs de développement e.g. l'aménagement d'une plaine ou la gestion d'un cours d'eau qu'elles ont en partage
- ⌘ les conflits d'intérêts entre acteurs de différents secteurs d'activités e.g. entre éleveurs et agriculteurs ou entre commerçants et transporteurs, etc.
- ⌘ l'insuffisance des ressources locales, qu'elles soient matérielles, financières ou humaines face justement aux nombreux besoins d'investissements locaux
- ⌘ la dépendance de l'aide des partenaires au développement intervenant dans la zone.

La réussite du dialogue social passera par des efforts de la mairie en vue de changer les perceptions des populations à son égard. En effet, les études Ecoloc montrent que:

- ⌘ moins une municipalité dépense, moins elle peut mobiliser de ressources, moins elle est capable de concevoir l'avenir et de convaincre ses administrés de l'utilité du service public, et moins le secteur privé est capable de prendre des initiatives, d'accumuler du capital et d'épargner
- ⌘ il est possible de décupler le niveau actuel de prélèvement sur le capital privé, via l'impôt foncier et de tripler le niveau actuel de taxation sur les activités locales, à condition que toutes les parties concernées comprennent l'utilité de ce prélèvement et acceptent de se mettre au travail au service de leur cadre de vie collectif.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue que la fiscalité locale doit favoriser l'efficacité économique, la promotion de l'équité et de l'égalité entre les citoyens et la justice sociale dans la redistribution des revenus.

#### **6.4. Koutiala 21**

A ce stade du processus Ecoloc, le dialogue social doit permettre l'élaboration de véritables plans stratégiques de développement de la commune et de son hinterland. Dans ce cadre, le scénario "Koutiala 21" sera la stratégie d'action devant mobiliser tous les acteurs locaux du développement ainsi que leurs différents partenaires. Le montage proprement dit de ce scénario sera le résultat d'un exercice participatif autour de la prospective. Dans tous les cas, l'accent doit être mis sur une meilleure utilisation des ressources communales à des fins d'investissement au profit des entreprises locales y compris celles du secteur informel dont la formalisation ne sera que le résultat du développement économique ainsi amorcé.

Pour que la mairie puisse jouer son rôle de locomotive du processus de développement local, il faut un véritable transfert de services techniques sous sa responsabilité afin de la rendre crédible à l'instar de l'Etat qui a assis sa réputation sur un arsenal important de structures administratives et techniques. Ensuite, la mairie devra s'investir y compris par actionnariat dans la création et la gestion d'infrastructures de base e.g. les zones industrielles et le bail sur des terrains à des fins d'investissement. Enfin, la mairie veillera au développement du partenariat intercommunal, tout au moins déjà dans son hinterland.

La réalisation de ces actions nécessitera une plus grande mobilisation de ressources locales qui va au-delà des seules ressources fiscales de la commune et des seuls transferts de l'Etat dans le cadre de la décentralisation en tout cas en l'état actuel de cette décentralisation. La mobilisation des ressources s'appuiera sur les capacités financières de tous les acteurs locaux que la mairie incitera à l'investissement y compris des prises de participation, des producteurs ruraux et des opérateurs économiques, dans le capital d'entreprises privées et d'institutions financières.

Dans ce nouveau contexte, la mairie participera à l'effort d'investissement productif local soit par prise de participation au capital d'entreprises locales, soit par émission d'emprunt communal pour investir. Pour impulser cette nouvelle dynamique, il est suggéré à la mairie de procéder à :

- ⌘ la modernisation du marché de Koutiala y compris sur la portion de ce marché aujourd'hui dans le portefeuille de l'Etat dont elle demandera la réaffectation dans son patrimoine
- ⌘ l'aménagement d'un marché agricole sommaire pour la desserte des commerçants grossistes devant céder les produits agricoles aux commerçants détaillants qui iront les écouler sur le marché de Koutiala et ailleurs.

## Conclusions

La présente étude a permis de fournir sur Koutiala et son hinterland des informations chiffrées et documentées tant socio-économiques que spatiales. Ainsi, ces informations qui comblent l'insuffisance de données statistiques détaillées à ce niveau de désagrégation spatiale, permettent de mettre en évidence les obstacles et surtout les potentialités d'un réel développement local.

Au plan sectoriel, il est prouvé que le coton a joué un rôle non négligeable dans l'essor de beaucoup d'autres activités économiques dans la région e.g. le revenu tiré a financé l'augmentation du cheptel en tant que forme d'épargne rurale, permis l'acquisition de bœufs de labour et de charrues avec pour conséquence le développement de la production de céréales, accru l'utilisation des engrais (urée et autres engrais chimiques) et des pesticides au bénéfice de toute la production agricole, favorisé l'expansion des unités de fabrication artisanale du matériel agricole et entraîné l'essor des échanges monétaires avec la présence des principales banques du pays et l'implantation de la plupart des institutions de microfinance.

A côté des effets induits positifs, la "coton-dépendance" a malheureusement induit des effets négatifs notamment en termes d'appauvrissement des sols, de pollution atmosphérique et de nuisances industrielles considérables dans la ville de Koutiala, ainsi que d'extension rapide de la pauvreté. La poursuite de la production de coton doit nécessairement s'accompagner d'une plus grande transformation industrielle de cette culture pour plus d'opportunités d'emploi, pour davantage de valeur ajoutée et en faveur de l'amélioration des conditions de vie des producteurs et de l'ensemble des populations de la zone.

Des limites objectives peuvent cependant s'opposer à une plus grande diversification des activités, entre autres:

- ⌘ la qualité des produits surtout des produits primaires sur le marché, dès lors qu'il s'agit davantage de produire ce qui peut se vendre que de produire ce que l'on sait faire
- ⌘ le faible accès au crédit y compris au micro-crédit
- ⌘ le non accompagnement dans la mise en place de formations techniques (gestion, protection de l'environnement, modes de production, etc.)
- ⌘ la réglementation et la pression fiscale ou l'absence d'incitations fiscales
- ⌘ l'insuffisance des voies bitumées et le mauvais état des routes non bitumées.

Pour lever ces obstacles, la ville de Koutiala doit jouer le rôle de pôle moteur de l'économie locale et sa mairie celui d'initiatrice de cette nouvelle dynamique d'impulsion du développement local. A ce jour, ce processus demeure encore relativement timide pour faire de Koutiala un lieu sûr d'opportunités, d'ouverture au monde ou à l'économie de marché. Au rythme d'accroissement constaté de la population entre les deux recensements de 1987 et 1998, les populations urbaines ne représenteront, à l'horizon 2020 que 18% de la population totale et le rapport population urbaine sur population rurale sera à moins d'un citoyen pour 4 ruraux. L'accélération d'un tel processus passe par un accroissement de la demande urbaine y compris celle de l'administration communale, un plus grand attrait des investissements et une plus forte implication des entreprises locales dans l'exécution des marchés publics.

Le sursaut du développement local qui en résulte se fera essentiellement sous l'impulsion de la commune en tant qu'entité décentralisée responsable de la gestion des affaires locales. Le transfert de compétences doit l'amener à jouer un rôle central similaire à celui que l'Etat a jusqu'ici joué en l'absence de décentralisation i.e.:

- ⌘ susciter la demande locale surtout en matière d'investissement par des travaux d'intérêt collectif dont l'exécution sera confiée à des entreprises locales
- ⌘ accompagner les initiatives populaires de base soit directement soit en association avec des partenaires au développement
- ⌘ utiliser rationnellement les ressources fiscales locales collectées et convaincre les contribuables de l'utilité de cette mobilisation de ressources par la réalisation d'actions qui répondent aux besoins des populations
- ⌘ mobiliser des ressources additionnelles y compris par l'emprunt en faveur de l'investissement dans la fourniture des infrastructures et équipements collectifs.

La nouvelle dynamique sera l'œuvre de tout un ensemble d'acteurs locaux au rang desquels la mairie, les chefs de quartier, les syndicats, les chambres consulaires, les entreprises, les institutions financières, les GIE, les associations de femmes et de jeunes. L'Etat, tout en demeurant un partenaire privilégié du processus, est exclu de cette "task force" (détachement spécial) dont le centre de gravité est la mairie.

Ce dialogue social doit permettre l'élaboration de véritables plans stratégiques de développement de la commune et de son hinterland. Dans ce cadre, le scénario "Koutiala 21" sera la stratégie d'action devant mobiliser

tous les acteurs locaux du développement ainsi que leurs différents partenaires. Le montage proprement dit de ce scénario sera le résultat d'un exercice participatif autour de la prospective.

D'ores et déjà, pour que le dialogue soit opérationnel, il faut éviter de faire miroiter des perspectives sur lesquelles les responsables locaux n'auraient pas d'emprise. Les sujets du dialogue toucheront aussi bien l'économie et le social que l'environnement et le culturel. Dans tous les cas, l'accent doit être mis sur une meilleure utilisation des ressources communales à des fins d'investissement au profit des entreprises locales y compris celles du secteur informel dont la formalisation ne sera que le résultat du développement économique ainsi amorcé.

La réussite du dialogue social passera par des efforts de la mairie en vue de changer les perceptions des populations à son égard. En effet, les études Ecoloc montrent que:

- ⌘ moins une municipalité dépense, moins elle peut mobiliser de ressources, moins elle est capable de concevoir l'avenir et de convaincre ses administrés de l'utilité du service public, et moins le secteur privé est capable de prendre des initiatives, d'accumuler du capital et d'épargner
- ⌘ il est possible de décupler le niveau actuel de prélèvement sur le capital privé, via l'impôt foncier et de tripler le niveau actuel de taxation sur les activités locales, à condition que toutes les parties concernées comprennent l'utilité de ce prélèvement et acceptent de se mettre au travail au service de leur cadre de vie collectif.

Pour que la mairie puisse jouer son rôle de locomotive du processus de développement local, il faut un véritable transfert de services techniques sous sa responsabilité afin de la rendre crédible à l'instar de l'Etat qui a assis sa réputation sur un arsenal important de structures administratives et techniques. Ensuite, la mairie devra s'investir y compris par actionnariat dans la création et la gestion d'infrastructures de base e.g. les zones industrielles et le bail sur des terrains à des fins d'investissement. Enfin, la mairie veillera au développement du partenariat intercommunal, tout au moins déjà dans son hinterland.

## Références bibliographiques

**M. Bénéît-Cattin** (1996): Matrice de comptabilité sociale d'une économie rizicole – Le delta du Sénégal, Revue Région et développement n° 4, CIRAD/URPA, Montpellier

**J-M. Cour** (2003): Peuplement, urbanisation et transformation de l'agriculture – Un cadre d'analyse démo-économique et spatial, 25 septembre

**J-M. Cour** (2003): L'urbanisation du continent africain – Un défi qui nous concerne tous, 20 mars

**J-M. Cour** (2003): Comment redonner du sens à l'aide publique au développement? En lui fixant un objectif simple – Mieux gérer le peuplement de la planète, janvier

**CRID** (): Economie solidaire / économie populaire – Convergences et spécificités des approches

**Kader Dicko** (2004): Document de cadrage – Economie locale de la ville de Koutiala et son hinterland, Direction du développement et de la coopération, Bureau de coopération de l'ambassade de Suisse

**DNSI** (2003) : Rapport de synthèse des résultats définitifs de l'Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté (EMEP 2001)

**DRI** (2003) : Bulletin du PRC PPTE et du PRC CEP : Stratégies de financement du développement

**Enda** (): L'économie populaire urbaine, levier d'un autre développement

**G. Gilbert et A. Guengant** (1998): La fiscalité locale – Fondements et principes, Paris, Montchrestien

**H.S. Haykel** (): La matrice de comptabilité sociale (MCS), Groupe de recherche en économie et finance internationale (GREFI), Université du Maine – France

**Danielle Jonckers** (1987): La société minyanka du Mali – Traditions communautaires et développement cotonnier, Collection Connaissance des hommes, Ed. L'Harmattan, Paris

**C. Llana** (2003): Stratégies d'acteurs de l'économie populaire dans le développement économique et social – Le cas de la ville de Cochabamba en Bolivie, Série "Master of Science" n° 67

**PDM** (2004): Etude Ecoloc du département de Kébémér, Région de Louga, République du Sénégal, Rapport de synthèse

**PDM/Observatoire des finances locales** (2003): Spécial Bénin – Décentralisation, La revue africaine des finances locales, Biannuel des finances et des économies locales africaines n° spécial 2003

**PDM/Observatoire des finances locales** (2002): Renouveler la gestion financière des collectivités locales, La revue africaine des finances locales, Biannuel des finances et des économies locales africaines n° 4 décembre 2002

**PDM/Observatoire des finances locales** (2002): Renouveler la gestion financière des collectivités locales, La revue africaine des finances locales, Biannuel des finances et des économies locales africaines n° 3 avril 2002

**PDM/Observatoire des finances locales** (): Regard sur les finances locales dans les pays de l'UEMOA, 1998, 1999, 2000, 2001

**PDM/Observatoire des finances locales** (): L'équilibre financier des collectivités locales, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001

**PDM/Club du Sahel** (2002): Séminaire de restitution du programme Ecoloc, Paris, 19 – 20 juin 2002, septembre

**République du Mali** (1999): Arrêté n° 99-0893/MF-SG du 18 mai 1999 déterminant la fraction représentative de chacun des impôts et taxes dans le montant de l'impôt synthétique

**République du Mali** (1993): Loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales, modifiée par la loi n° 96-056 du 16 octobre 1996

**The World Bank** (2005): Governance matters IV – Governance indicators for 1996 – 2004

[www.dgel.interieur.gouv.fr](http://www.dgel.interieur.gouv.fr)  
[www.crid.asso.fr](http://www.crid.asso.fr)

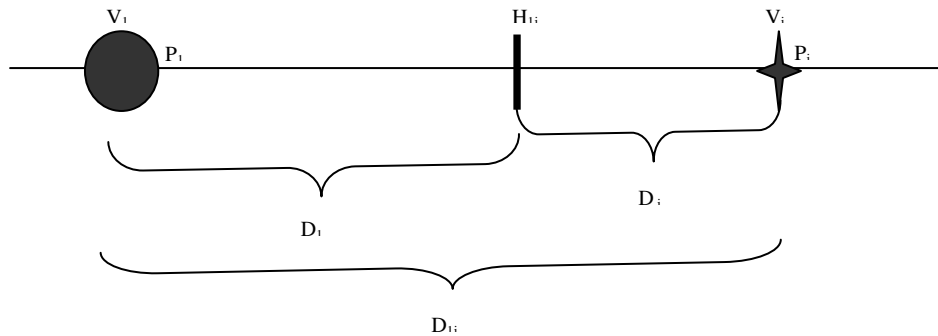
## Annexe.

## Délimitation Ecoloc de l'hinterland

Au-delà des connaissances empiriques de terrain relayées dans les ateliers Ecoloc, la délimitation de l'hinterland s'est appuyée sur l'application du modèle gravitaire de Reilly aux données de l'étude. Ce modèle se fonde sur le principe selon lequel l'attraction d'une ville sur son environnement jusqu'à la ville voisine est proportionnelle à sa population et inversement proportionnelle au carré de la distance qui sépare les deux villes:

$$H_{1j} \propto \frac{P_1}{D_{1j}^2}$$

Ainsi, entre deux villes  $V_1$  et  $V_j$ , de population  $P_1$  respectivement  $P_j$  et distantes de  $D_{1j}$ , l'attraction s'établit:



Les attractions de deux villes sont égales ssi:

$$\frac{P_1}{D_{1j}^2} = \frac{P_j}{D_{.j}^2} \Leftrightarrow \frac{P_1}{P_j} = \left( \frac{D_{1j}}{D_{.j}} \right)^2 \text{ avec } D_{1j} + D_{.j} = D_{1j} \text{ et } j = 2, 3, 4, 5, \dots$$

pour toutes les villes considérées

Ainsi pour deux villes distantes de 300 km et peuplées de 100 000 respectivement 25 000 habitants, on aura:

$$\frac{P_1}{P_j} = \frac{100\,000}{25\,000} = 4 \quad \text{d'où:} \quad \left( \frac{D_{1j}}{D_{.j}} \right)^2 = 4 \Rightarrow \frac{D_{1j}}{D_{.j}} = 2, \text{ soit } D_{1j} = 2D_{.j}$$

$$\text{soit: } D_{1j} + D_{.j} = 2D_{.j} + D_{.j} = 3D_{.j} = D_{1j} = 300 \quad \text{d'où}$$

$$D_{.j} = \frac{300}{3} = 100 \text{ km} \quad \text{et partant: } D_{1j} = 2D_{.j} = 200 \text{ km}$$

Une fois les points  $H_{ij}$  d'attraction déterminés, Reilly suggère de rechercher sur le terrain, autour de chaque point théorique le point où les attractions vers les deux villes sont effectivement à peu près égales. Pour ce faire, il est conseillé d'utiliser différentes valeurs  $\alpha$  (on estime que le développement des moyens de transport a tendance à faire baisser le frein de la distance et que si la distance n'opposait aucune contrainte de coût, l'attraction diminuerait jusqu'à  $\alpha = 1$ ) de pondération de la distance telles que:

$$\frac{P_1}{D_{1.}^\alpha} = \frac{P_j}{D_{.j}^\alpha} \text{ avec } \alpha = \overline{1, 2}$$

Ainsi, on pourra déterminer les points d'attraction/influence (ainsi que les localités correspondantes) pour différentes valeurs de  $\alpha$ .

$$\frac{P_1}{P_j} = \left( \frac{D_{1.}}{D_{.j}} \right)^\alpha \Leftrightarrow \frac{D_{1.}}{D_{.j}} = \left( \frac{P_1}{P_j} \right)^{\frac{1}{\alpha}} = \sqrt[\alpha]{\frac{P_1}{P_j}} \quad \text{d'où} \quad D_{1.} = D_{.j} \sqrt[\alpha]{\frac{P_1}{P_j}}$$

et comme  $D_{1.} + D_{.j} = D_{1j}$  alors :  $D_{.j} = D_{1j} - D_{1.}$ , soit:

$$D_{1.} = \frac{D_{1j} \sqrt[\alpha]{\frac{P_1}{P_j}}}{1 + \sqrt[\alpha]{\frac{P_1}{P_j}}} = \frac{D_{1j}}{1 + \left( \frac{P_1}{P_j} \right)^{-\frac{1}{\alpha}}}$$

Le résultat de cet exercice est la constitution d'un hinterland composé du cercle de Koutiala et d'une dizaine de communes des cercles de Yorosso (la commune de Karagana), de Dioïla (les communes de Diédougou et de Dolendougou), de Bla (les communes de Béguéné, de Diaramana, de Dogouolo, de Falo, de Samabogo et de Somasso) et de San (les communes de Moribila et de Tourakoloba). Cette délimitation a aussi bien un fondement historique qu'économique. En effet, après la pénétration française, le poste administratif créé à Koutiala en 1903 comprenait les cercles de Yorosso et de Bla (initialement rattaché au cercle de San). Avec l'indépendance, ces deux derniers cercles seront détachés de celui de Koutiala, Yorosso en 1961 et Bla en 1977. Au plan économique, les liens ville-campagne sont renforcés par la tenue de foires hebdomadaires et l'intensification des échanges commerciaux.

